

Politique agricole

Région Nord-Pas de Calais

Orientations 2007-2013



Sommaire

1	DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE	3
2	BILAN DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE DE 2000 A 2005	6
2.1	LES REFERENTIELS DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE DE 2000 A 2005	6
2.2	BILAN FINANCIER ET TERRITORIAL.....	11
3	RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR L'IMPACT DE LA REFORME DE LA PAC SUR L'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS (JUN 2005).....	18
4	LES EVOLUTIONS MAJEURES DE L'AGRICULTURE REGIONALE	21
4.1	DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE	23
4.2	DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL.....	28
4.3	DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	32
5	LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE	37
5.1	ENJEUX QUI NE RELEVRAIENT PAS DIRECTEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE	39
5.2	ENJEUX ET OBJECTIFS PRIORITAIRES QUI POURRAIENT RELEVER DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE	40
5.3	PRESENTATION SYNTHETIQUE :	42
5.4	ENJEUX ET OBJECTIFS DU VOLET « AGRICULTURE DURABLE » DE LA POLITIQUE PAYS DU CONSEIL REGIONAL ...	44
6	VERS UNE POLITIQUE AGRICOLE RENOUVELEE	50
	ANNEXE 1 : LA METHODOLOGIE UTILISEE.....	51
	ANNEXE 2 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AIDES REGIONALES	54
	ANNEXE 3 : HISTORIQUE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE 1994 A 1999	62
	ANNEXE 4 : SOCIOGRAMME DES ACTEURS DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE	63
	ANNEXE 5: ENGAGEMENTS DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES DE LA REGION POUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE	64

1 De nouvelles orientations pour la politique agricole régionale

La régression massive de la population agricole constitue la rupture majeure de l'histoire de l'homme depuis le néolithique.

Michel SERRES – janvier 2006

Depuis plus de vingt ans, le Conseil régional Nord Pas de Calais a la volonté d'accompagner les évolutions des missions remplies par l'agriculture régionale. Il s'est efforcé dans un premier temps à contribuer à l'adaptation des outils de production pour les rendre plus performants par rapport aux nouvelles contingences liées à l'apparition de quotas ou à la baisse des prix. Dans un deuxième temps il a essayé d'intégrer les nouvelles exigences liées à l'évolution de la PAC¹ qui dans son agenda 2000 met l'accent sur une meilleure prise en compte de l'environnement et le développement de démarches qualité. Le tout en s'efforçant de faire reconnaître les spécificités régionales qui ne sont pas toujours correctement prises en compte par les instances nationales et européennes.

C'est dans ce cadre que les programmes (Jeunes Agriculteurs, Modernisation des petites exploitations, Diversification des activités agricoles), les démarches collectives de promotion de productions agricoles et de soutien à la qualité (Qualité Nord - Pas de Calais, Saveur en Or...) et l'impulsion d'un programme structurant pour les années à venir tel que MIA² ont démontré toute leur pertinence. Le Conseil régional a en effet largement rempli ses engagements sur la période.

Aujourd'hui, un contexte différent se dessine avec l'application de la 3^{ème} réforme de la PAC et des exigences résultant de la mondialisation (OMC³). Le Conseil régional a été à l'origine de réflexions menées dans le Nord - Pas de Calais pour mesurer les conséquences de ces évolutions au moyen d'une étude prospective dans le cadre des réflexions du SRADT⁴ en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture. La PAC introduit des éléments nouveaux qui auront un impact sur l'essence même de la fonction agricole : découplage des aides de la production, éco-conditionnalité, modulation et montée en puissance du second pilier de la PAC évoqué après. Elle espère ainsi préparer l'agriculture aux mutations profondes auxquelles elle va devoir faire face au plan mondial, et au plan régional.

¹ PAC : Politique Agricole Commune

² MIA : Mutualisation de l'Information Agricole

³ OMC : Organisation Mondiale du Commerce

⁴ SRADT : Schéma Régional à l'Aménagement et Développement du Territoire

Le secteur agricole c'est 16 500 exploitations, qui sont autant d'entreprises. Avec les 30 000 emplois qu'il représente, il joue un rôle essentiel de production de richesses et de fournisseur privilégié du secteur agroalimentaire. Il accomplit une fonction incontestable d'entretien de Paysages ; la prise en compte de l'environnement comme une donnée essentielle de l'aménagement est progressivement intégrée. Et enfin, par son implantation répartie sur l'ensemble du territoire régional, l'activité agricole participe au développement des territoires et à la diversité régionale.

Dans un monde et une agriculture en pleine mutation, ce sont les hommes et les femmes qui construisent l'agriculture de la région qui relèveront l'imposant défi que représentent ces évolutions. Ce défi n'est plus essentiellement technique, il est avant tout **humain**.

La Région élabore donc pour les prochaines années une **politique d'accompagnement des hommes**, et met **toute son énergie au service de ceux qui croient en l'agriculture**, et qui la façonneront dans la prochaine décennie : **elle place donc les agriculteurs au centre de son dispositif**.

En conséquence, le Président Daniel PERCHERON a souhaité redéfinir la Politique agricole régionale afin d'accompagner ces mutations. Son ampleur impliquera des modifications notables de la Politique régionale. Intervenant en complément de la Politique Agricole Commune, le Conseil régional recherchera des **effets leviers** en concentrant son intervention sur des **objectifs prioritaires** et des **spécificités régionales**.

Le développement durable est un enjeu majeur conditionnant les interventions futures. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le **changement climatique** l'agriculture peut contribuer significativement aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La politique régionale pourra participer à ces objectifs, notamment par :

- La réduction et l'optimisation de la consommation d'énergie dans la production agricole ;
- La valorisation de la biomasse pour la production de ressources énergétiques ou la valorisation d'écoproduits

Cette re-définition de la Politique agricole régionale va de pair avec l'évolution de la politique des territoires et des Pays, qui devront intégrer désormais, pour leur propre développement, les priorités régionales, à savoir : l'agriculture durable, le patrimoine naturel et bâti, et le foncier et l'habitat.

Elle devra également être en cohérence avec les nouveaux Fonds européens et notamment, la mise en place du FEADER⁵ pour la période 2007-2013.

Enfin, la nouvelle Politique agricole régionale s'articulera avec les différents Schémas et travaux pilotés par ailleurs par le Conseil régional, en particulier :

- le SRADT, l'agenda 21 régional adopté le 26 janvier 2004, le SRDE⁶, pour ce qui concerne les schémas validés récemment ;
- le Schéma régional des formations, le futur pôle d'excellence régional agroalimentaire, la Trame régionale « verte et bleue », les cahiers des charges de la nouvelle politique territoriale des Pays, et les futures chartes des Parcs Naturels Régionaux en cours de révision...

Afin de mieux correspondre aux nouvelles réalités du Paysage agricole et régional, la nouvelle politique agricole sera définie selon deux « composantes » : **une Politique agricole régionalisée**, représentant un tronc commun régional, auquel s'articuleront **des programmations par Pays**, qui comprendront un volet consacré à l'agriculture durable.

Le présent document se propose de présenter les orientations générales qui conduiront à la redéfinition de la nouvelle politique. En partant du bilan de la politique précédente, en s'appuyant sur les résultats de la récente étude qui fixe les enjeux de l'évolution de l'agriculture de demain à la lumière de la nouvelle PAC, il tient compte des éléments de réflexion conduite avec les professionnels, ainsi que des résultats d'une contribution large de l'ensemble des acteurs régionaux.

⁵ FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, remplacement du FEOGA Orientation

⁶ SRDE : Schéma Régional de Développement Economique

2 Bilan de la politique agricole régionale de 2000 à 2005

Dans le cadre de la redéfinition de la politique agricole régionale, la D.A.E a établi un bilan des engagements en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire réalisés par le Conseil régional du Nord Pas de Calais. Après une présentation des référentiels de cette politique, l'ensemble des engagements réalisés de 2000 à 2005 seront exposés.

2.1 Les référentiels de la politique agricole régionale de 2000 à 2005

La présentation des référentiels d'une politique permet de comprendre les articulations de cette dernière. Il faut tout d'abord replacer la politique dans son contexte et son historique pour ensuite introduire les objectifs et les enjeux.

2.1.1 – Contexte et historique

1999, croisée entre la P.A.C, l'OMC et la sécurité alimentaire

Le Conseil régional s'est repositionné en 1999 sur les enjeux dans le domaine agricole qu'étaient : l'emploi, le territoire, la sécurité alimentaire et plus largement le développement durable.

Le contexte était alors surtout marqué par les négociations de l'O.M.C., les évolutions de la P.A.C. et les crises sanitaires. Ce contexte fut malheureusement confirmé en 2000 avec la seconde crise de la viande bovine. En parallèle, de grandes négociations étaient menées à Seattle cette année là. A l'issue des discussions, l'O.M.C. devait statuer sur de nombreux points : les conflits relatifs aux O.G.M., les viandes aux hormones, ...etc.

Dans le même temps, pour faire face à l'élargissement de l'Europe aux PECO et aux nouvelles négociations de l'O.M.C., l'accord de Berlin proposait un ensemble de mesures pour l'échéance 2000 à 2006 qui prévoyaient de poursuivre le mouvement engagé en 1992 à savoir la convergence des prix communautaires vers les prix mondiaux.

De plus, la crise de la dioxine en 1999, a porté, quelques années après la crise de la vache folle, un nouveau coup dur aux productions animales et à l'image de la production alimentaire moderne auprès de l'opinion publique. C'est dans ce contexte de sécurité alimentaire accrue que la politique agricole régionale de 1999 a été construite.

De 1994 à 1999, la politique agricole régionale s'est confortée

L'historique de la politique agricole régionale (Cf. Annexe 3) illustre bien son évolution. En 1994, la politique proposait une réponse à la nouvelle Politique Agricole Commune (1992). En 1999, la politique s'est confortée à travers trois axes principaux : l'emploi, la qualité et le territoire.

2.1.2 – Les objectifs et enjeux

Structuration des objectifs

L'arbre des objectifs (page 8), présente la hiérarchisation des objectifs depuis les objectifs stratégiques jusque les dispositifs mis en œuvre. En 1999, la politique agricole régionale présentait trois objectifs stratégiques : conforter l'emploi, promouvoir la qualité et articuler l'agriculture, le territoire et le développement durable.

Le diagramme logique d'impacts⁷ (page 9), propose lui une présentation de la théorie de l'action mise en place par la Région pour soutenir l'agriculture et l'agroalimentaire. Il met en avant les liens conceptuels entre les moyens d'intervention et la production de ses réalisations et, par voie de conséquence, ses impacts sur la société en termes de résultats et d'impacts.

Les enjeux de la politique agricole régionale

L'**emploi** est au cœur des préoccupations pour l'agriculture dans la région. Il concerne à la fois l'emploi agricole en tant que tel, l'emploi salarié agricole et celui des industries agroalimentaires (77 000 emplois en 1999). Chaque « type » d'emploi évolue différemment. Il est soumis à de nombreux paramètres aussi bien à l'échelle de l'exploitation, que du territoire et de la région, au stade de la production comme à celui de la transformation et de la commercialisation.

Autre enjeu de l'agriculture : son lien avec les **territoires**. Les agriculteurs ont un rôle à jouer en ce qui concerne la gestion de l'espace (dont ils sont les premiers occupants), la qualité de l'environnement, l'aménagement du paysage et le développement d'activités de services pour dynamiser le monde rural (accueil, tourisme, artisanat, ...). Il s'agit ici d'aider des agriculteurs à s'approprier cette dimension, qui est à mettre en lien direct avec le développement durable.

La **sécurité alimentaire** du consommateur fait partie intégrante de la politique agricole puisque, derrière les inquiétudes alimentaires se pose la question du modèle de production :

- d'une part, le modèle d'une agriculture productiviste, contesté essentiellement pour les productions animales (dioxine, ESB) et pour les productions végétales au travers de l'utilisation des produits phytosanitaires et des OGM,
- d'autre part, le modèle d'une agriculture non productiviste, mais qui peut être aussi mis en cause (exemple des mycotoxines).

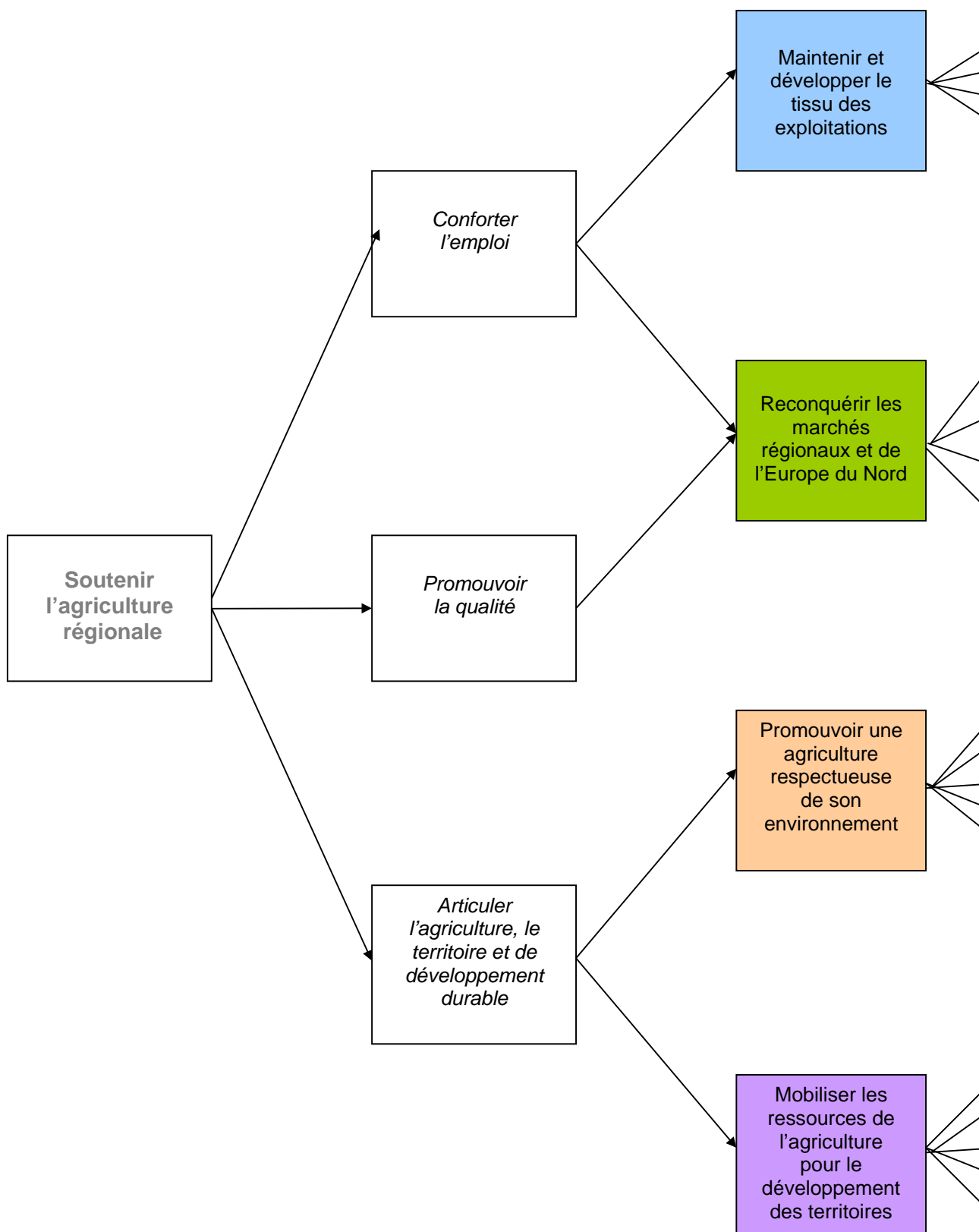
La prise en compte de ces préoccupations permettra de communiquer autour de la qualité des produits non standardisés, la promotion des productions régionales et leur mode de fabrication, sans oublier les produits plus « classiques » qui font partie intégrante du paysage agroalimentaire régional.

⁷ Ce diagramme sert de base à l'évaluation d'un programme. L'examen de la logique d'intervention du programme permet de l'évaluer. L'évaluateur doit se demander dans quelle mesure le programme atteint ses objectifs spécifiques et dans quelle mesure les objectifs spécifiques contribuent à la réalisation des objectifs généraux.

Priorité 4
de la Région

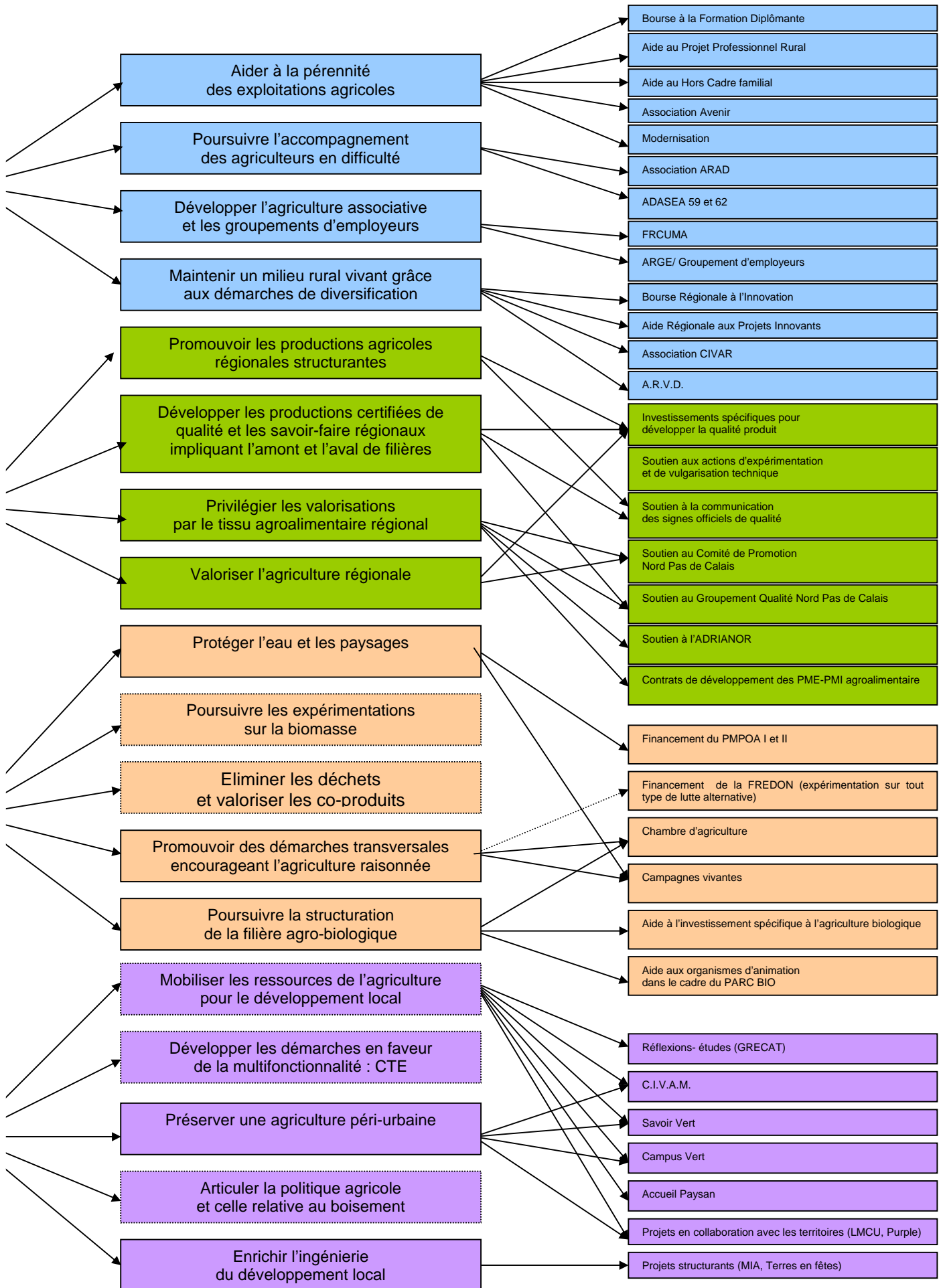
Objectifs
stratégiques

Objectifs
opérationnels



Objectifs spécifiques initiaux

Dispositifs et soutiens financiers mis en œuvre



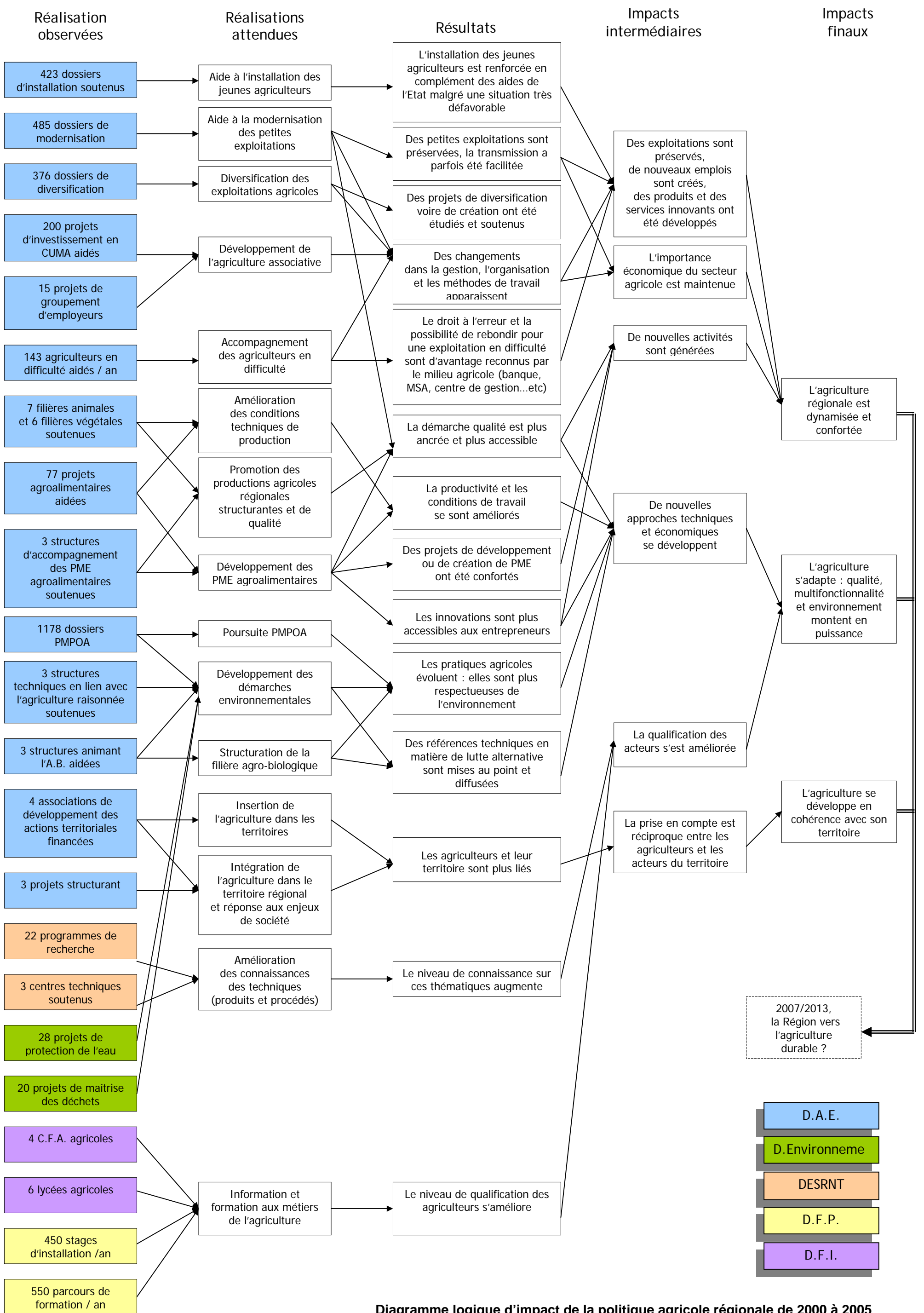


Diagramme logique d'impact de la politique agricole régionale de 2000 à 2005

2.2 Bilan financier et territorial

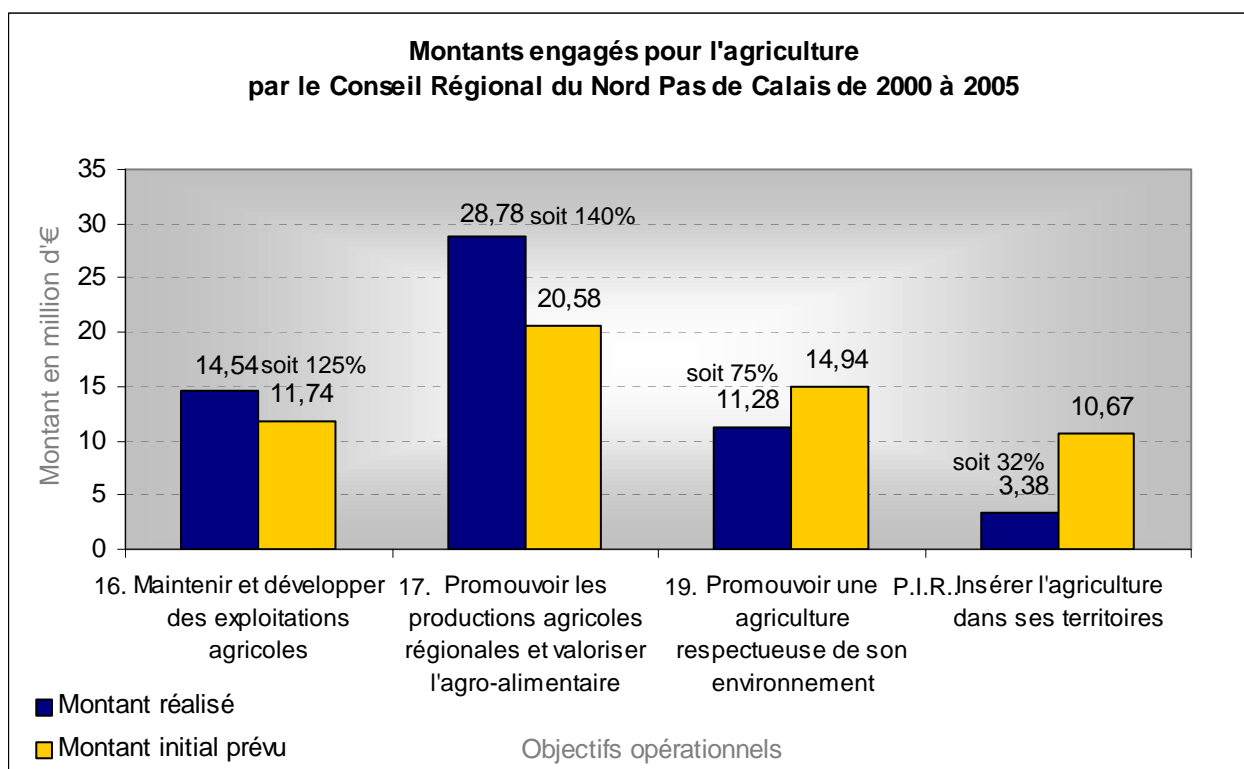
La Politique agricole régionale a façonné les paysages de l'agriculture et de l'agro-alimentaire grâce au budget alloué spécifiquement par la Région Nord – Pas de Calais sur ces thématiques. Néanmoins d'autres Politiques de la Région participent aussi à l'accompagnement de ces domaines. Ce bilan financier et territorial présente l'ensemble de ces engagements.

2.2.1 – La Politique agricole régionale

La Politique Agricole Régionale du Nord Pas de Calais, de 2000 à 2006, vise à promouvoir et à renforcer la qualité et l'économie de l'agriculture régionale. Elle se décline selon les quatre objectifs opérationnels suivants :

- maintenir et développer les exploitations agricoles (objectif 16 du CPER⁸);
- promouvoir des productions agricoles et valoriser l'agroalimentaire (objectif 17 du CPER);
- promouvoir une agriculture respectueuse de son environnement (objectif 19 du CPER);
- inscrire l'agriculture dans ses territoires (PIR⁹).

De 2000 à 2005, le Conseil régional du Nord Pas de Calais a consacré à sa politique agricole **58 millions d'Euros (380 MF)** soit 9,67 M€/an (63,43 MF) en moyenne, sous forme d'aides individuelles (45%) et sous forme d'aides aux actions collectives (55%).



⁸ CPER : Contrat de Plan Etat Région

⁹ P.I.R. : Programme d'Initiatives Régionales

Cette Politique Agricole Régionale mobilise de nombreux acteurs (cf. Annexe 4) : l'Europe, l'Etat, les organismes parapubliques, les associations, ...etc.

Globalement, il apparaît que les engagements financiers prévus ont bien été tenus : en terme de montant global notamment. Concernant le P.I.R. relatif au territoire, où l'écart peut paraître important, le décalage s'explique : certains projets ont été affectés aux objectifs 16 et 17 du CPER alors qu'ils correspondaient aussi à des actions territoriales.

Ce soutien du Conseil régional vient s'ajouter aux aides de l'U.E. issues de la Politique Agricole Commune (P.A.C.). Entre 2000 et 2004, le montant des aides PAC est au niveau de la région de l'ordre de :

- 230 millions €/an sur le premier pilier de la PAC (c'est-à-dire les aides qui sont directement proportionnelles aux capacités de production et à l'organisation des marchés);
- 8 millions €/an sur le second pilier (c'est-à-dire les aides liées à la politique des structures, aux programmes agro-environnementaux et au développement rural).

Maintenir et développer les exploitations agricoles

Pour favoriser le maintien et le développement des exploitations agricoles, le Conseil régional a soutenu à hauteur de **14,54 millions d'Euros** des projets de développement d'exploitations agricoles et des actions collectives. Les programmes suivis pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- encourager l'installation des jeunes agriculteurs ;
- poursuivre la modernisation des petites exploitations ;
- diversifier les activités agricoles ;
- soutenir le développement de l'agriculture associative ;
- accompagner les agriculteurs en difficulté.

⇒ 6,15 M€ consacrés à l'installation des jeunes agriculteurs

Ce programme en faveur des jeunes agriculteurs (J.A.) se concrétise par :

- l'*Aide au Projet Professionnel Rural* (307 projets) qui concerne les J.A. ne bénéficiant pas des aides de l'Etat ;
- l'*Aide Hors Cadre Familial* (104 projets) qui soutient les J.A. ne reprenant pas l'exploitation familiale ou s'installant loin de l'exploitation familiale ;
- la *Bourse à la Formation Diplomante* (12 projets) qui permet aux J.A. d'acquérir le niveau de formation demandé pour obtenir les aides de l'Etat.

Ces aides concernent 31% des 1132 J.A. installés dans le Nord Pas de Calais sur cette période ; dont 88% qui n'auraient bénéficié d'aucune autre aide par ailleurs. La répartition géographique de ces aides régionales figure en Annexe 2.

L'évaluation de ce programme par le GRECAT en 2003, a montré que le programme régional en faveur de l'installation avait démontré toute sa cohérence, mais que le dispositif de suivi après les trois premières années devrait s'améliorer.

⇒ **3,96 M€ pour la modernisation des petites exploitations agricoles**

Des aides individuelles ont été attribuées à 485 petites exploitations engagées dans un projet de modernisation respectant une démarche qualité. Les projets de modernisation concernent aussi bien des ateliers de production animale (61%) que végétale (39%) sur toute la région (Cf. Annexe 2).

⇒ **2,63 M€ en faveur de la diversification des exploitations agricoles**

La Région a soutenu la diversification des exploitations agricoles sur l'ensemble de l'espace régional (Cf. Annexe 2) à travers les aides suivantes :

- la *Bourse Régionale à l'Innovation* (127 dossiers) aidant à financer les investissements immatériels préalables à la mise en place d'une activité (études économiques, juridiques et sociales, ...)
- l'*Aide à la Réalisation aux Projets Innovants* (249 dossiers) contribuant aux investissements matériels liés au projet (bâtiment, équipement,...).

Le financement du Centre d'Information et d'Innovations Rurales (C.I.V.A.R.) constitue, en outre, une aide collective. Il permet l'accompagnement des porteurs de projet dans leur réflexion et la formation de ces derniers. D'après l'évaluation du programme, ce dispositif de suivi mérite d'être renforcé.

⇒ **0,68 M€ à la promotion d'une agriculture associative**

L'action du Conseil régional est essentiellement conduite en faveur du développement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (80%) et des groupements d'employeurs (7%).

⇒ **1,12 M€ apportés pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté**

Le soutien à l'Association Régionale des Agriculteurs en Difficulté (A.R.A.D.), formalise cette participation. Cet organisme intervient de façon très variée (rôle informatif, médiation, audits...) à la demande des agriculteurs : il traite en moyenne 143 dossiers/ an au niveau régional. Les ADASEA participent elles à la procédure réglementaire concernant les agriculteurs en difficulté et sont financés pour ces missions par la Région.

Promouvoir des productions agricoles régionales et valoriser l'agroalimentaire

La promotion des productions agricoles régionales et la valorisation de l'agroalimentaire ont mobilisé un montant de **28,78 millions d'Euros** en faveur des exploitations agricoles et des PME-PMI agroalimentaires de la région de 2000 à 2005.

⇒ **10,12 M€ dédiés au soutien des productions agricoles structurantes**

Cet accompagnement des filières agricoles, principalement par des aides directes, consiste en un appui aux investissements dans les exploitations, un soutien à l'expérimentation et une aide aux actions de communication sur de nouveaux signes officiels de qualité (5,61 M€ pour les filières animales et 4,51 M€ pour les filières végétales).

Le « Pôle Légume » est l'exemple d'un accompagnement réussi au niveau régional. Il fédère l'ensemble des intervenants régionaux de la filière légume (circuits courts et longs, agriculture raisonnée, agriculture biologique, expérimentation, appui technique, ...) et redynamise ainsi ce secteur. Au total, ce sont plus de 500 producteurs régionaux qui ont été audités et référencés.

Le financement régional de démarches de Certification de Conformité Produit, telles que le « Porcs des Beffrois » ou celui d'un lapin régional, est une autre illustration pertinente de la volonté du Conseil régional de soutenir le développement des signes officiels de qualité. L'objectif est d'assurer la mise en place, le suivi et la coordination des démarches.

⇒ 18,66 M€ mobilisés pour la valorisation d'innovation et de développement de l'agroalimentaire

Ils se répartissent principalement entre le financement des structures d'accompagnement des professionnels, avec qui la région a établi des conventions d'objectifs, et des aides directes.

La promotion des produits régionaux, le développement de la qualité produit et l'appui technique des industries agroalimentaires sont essentiellement, à l'échelle régionale, l'apanage des structures suivantes (notons que d'autres structures sont également financées) :

Structures	Missions	Montant cumulé de l'aide
Comité de promotion	Service de la Chambre d'Agriculture Régionale : opérations de communication et de promotion des produits et productions agroalimentaires régionales	3.99 M€
Groupement Qualité	Association veillant à l'évolution du niveau de qualité des produits alimentaires régionaux	3,81 M€
ADRIANOR	Centre technique agroalimentaire ayant pour missions : l'information, l'innovation, la prestation technologique auprès d'entreprises ainsi que la formation aux métiers de ce secteur.	1,10M€

Au soutien des actions collectives viennent s'ajouter des aides individuelles dispensées à des PME-PMI porteuses de projets agroalimentaires, créateur d'emplois. Ces entreprises peuvent bénéficier de deux types d'aides (montants de ces aides intégrés dans le tableau de synthèse page 16) :

- le *Fond spécial d'implantation*, aide apportée à des groupes pour se localiser dans la région Nord Pas de Calais et aussi empêcher la délocalisation ;
- Le *Contrat de développement*, subvention des PME-PMI à haute valeur ajoutée pour une aide à l'investissement et à l'emploi dans les industries et à la création d'emploi dans les services.

Aides	Bilan ¹⁰
Fond spécial d'implantation	Engagement : 2,39 M € Création d'emplois : 509 Emplois maintenus : 138

¹⁰ Seront comptabilisés dans cette partie du bilan uniquement les montants concernant le budget agriculture de la DAE. Les autres montants du FSI et du Contrat de Développement seront reportés dans le tableau de synthèse des autres politiques (partie 2).

Contrat de développement	Engagement : 1,06 M € Création d'emplois : 742 Nombre de projets : 79
--------------------------	---

Promouvoir une agriculture respectueuse de son environnement

L'objectif à terme est de permettre la diffusion d'une agriculture raisonnée soucieuse de son environnement, qui gère également les contraintes naturelles spécifiques de la région. La promotion d'une agriculture respectueuse de son environnement (**11,28 M€**) s'appuie ainsi au niveau régional sur les trois lignes directrices suivantes :

- la poursuite du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole ;
- le développement des démarches en faveur de l'environnement ;
- le soutien de la structuration de la filière agrobiologique.

⇒ **6,45 M€ pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage**

Dans le cadre du PMPOA I et II, l'objectif est d'aider les agriculteurs à s'équiper pour mieux gérer au mieux les effluents d'élevage. De 2000 à 2002, **217 agriculteurs** ont pu bénéficier du PMPOA I pour le financement d'une partie de leurs investissements. Depuis 2003, pour améliorer l'efficacité administrative et alléger la procédure vis à vis du bénéficiaire ; les financeurs de ce programme ont suggéré le passage par un guichet commun qui a été confié au CNASEA . A ce jour, **961 éleveurs** ont pu bénéficier d'un financement dans le PMPOA II pour la région Nord Pas de Calais .

⇒ **3,58 M€ attribués au développement des démarches en faveur de l'environnement**

Ce soutien se manifeste par l'appui à des programmes d'expérimentation, et des actions de communication. La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) est ainsi l'un des organismes financés par le Conseil régional pour ses actions d'expérimentation en matière de recherche de techniques de luttés alternatives contre les ravageurs et les pathogènes.

⇒ **1,26 M€ consacrés à pour la structuration de la filière agro-biologique**

Il s'agit essentiellement d'un appui aux actions prévues dans le « Plan d'Actions Régionales Concertées » (PARC BIO) pour le développement de l'Agriculture Biologique en Nord Pas de Calais (2000-2006). Aujourd'hui, environ **140 producteurs biologiques** sont concernés par cette action. Le financement du PARC BIO passe par le soutien d'intervenants du secteur que sont le GABNOR, la Chambre d'Agriculture, APROBIO et NorABIO.

Inscrire l'agriculture dans ses territoires

Dans le cadre du périmètre d'initiative régionale, le Conseil régional a soutenu à hauteur de **3,38 M€** :

- des projets structurant en rapport avec les T.I.C. comme le projet M.I.A.,
- des actions de communication sur l'agriculture régionale comme « Terres en Fêtes »,
- des projets impliquant les territoires comme le « Savoir vert » et le « Campus vert ».

L'association Savoir vert œuvre en tant qu'interface entre des agriculteurs (123 fermes adhérentes) et des enfants curieux de découvrir le monde agricole. Les adhérents sont répartis sur l'ensemble de la région Nord Pas de Calais comme l'indique la carte en Annexe 2.

L'association Campus vert anime, elle, le concept de « Chambre d'étudiant à la ferme ». Elle vient en appui aux propriétaires et aux étudiants en développant des services, régulant l'offre et la demande et assurant la promotion de cette forme nouvelle d'accueil. En 2005, 212 studios ont été loués dans le Nord Pas de Calais et 278 studios ont été réalisés ou en cours de réalisation.

Ainsi, la Région entre 2000 et 2005 a consacré 57.98 M€ (380 MF) pour plus de 4000 bénéficiaires directs, dans le cadre de sa politique agricole régionale globale (agriculture, agroalimentaire et pêche). A noter que le Conseil régional intervient également en agriculture dans le cadre d'autres politiques .

2.2.2- Autres politiques réalisant des engagements pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Dans le cadre de la construction du bilan de la politique agricole régionale de 2000 à 2005, la D.A.E. (Direction de l'Action Economique, chargée de gérer le budget alloué spécifiquement à l'agriculture) a recensé l'ensemble des engagements réalisés au sein de la Région en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le tableau de la page suivante présente une synthèse de ce recensement (Cf. Annexe 5). Il met en avant la participation de quatre autres directions de la Région :

- la Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, des Nouvelles Technologies et de la Santé,
- la Direction de l'Environnement,
- la Direction des Formations Initiales,
- la Direction de la Formation Permanente.

La Région a effectivement des compétences, apportées par la loi de décentralisation, qui l'amène à financer l'agriculture et l'agroalimentaire, en supplément de sa politique agricole.

Citons par exemple le domaine de la formation, où la Région joue un rôle important aussi bien en matière de formation continue que de formation initiale. L'apprentissage et les lycées font effectivement partie des compétences propres à la Région la conduisant à soutenir l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Politique de la direction	Montant engagé de 2000 à 2005 en k€	Descriptif
Direction de l'action économique	3 451	
Fond spécial d'implantation	2 391	Montant engagé en faveur de l'agro-alimentaire émanant du budget de l'action économique
Contrat de développement	1 060	
Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche des Nouvelles Technologies et de la Santé	2 219	
Programme de recherches concertées	912	22 projets de 2000 à 2006
Soutien au développement technologique	455	Soutien à trois centres techniques régionaux : CEVPM, ADRIANOR et CITIA
Animation du Programme régional de l'Innovation	338	CERTIA - Interface
Aides à la mobilité et mesures d'accompagnement	514	14 thèses co-financés par la Région de 2000 à 2005
Direction de l'Environnement	2 605	
<i>Volet : protection de l'eau</i>	661	Ces projets ont concerné, sur la période de 2000 à 2005, des agriculteurs lorsque ces derniers ont pu contribuer à la protection de la ressource en eau grâce à des actions concertées.
Diagnostic de pollution	119	
Etude et projet de lutte contre le ruissellement et l'érosion	162	
Aménagements	365	
Accompagnement d'agriculteurs	15	
<i>Volet : maîtrise des déchets</i>	1 677	
Financement de la Chambre d'agriculture	172	Schéma Régional d'Elimination des Déchets Agricoles : - communication et formation - aide à la décision et animation
Etudes spécifiques déchets agricoles et unité de co-compostage	1 317	Études sur les déchets phytosanitaire, Pneumatique et plastique Unité de co-compostage : mélange d'effluents agricoles avec des effluents industriels et urbains
Projets de communication	38	Guide de recyclage des effluents organiques
Développement des productions non alimentaires	150	Financement études par Pôle Végétal Alternatif, Faculté de Pharmacie et de Biologie de Lille
<i>Volet : Energie renouvelable</i>	2	Projet d'étude de mise en place d'éolienne chez un agriculteur
<i>Volet : Air</i>	264	Etude de la présence des phytosanitaires dans l'air et évaluation sanitaire
<i>Volet : Ecologie urbaine et haute qualité environnementale</i>	1	Etude de la construction d'un bâtiment Haute Qualité Environnementale par une CUMA
Direction des Formations Initiales	45 935	
<i>C.F.A. agricoles</i>	28 885	Soutien de la Région aux 4 C.F.A. agricole : - C.F.A. de l'Institut de Genech, - C.F.A. des Métiers Ruraux – Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, - C.F.A. Public agricole du Nord, - C.F.A. Public agricole du Pas de Calais.
Fonctionnement des C.F.A.	27 290	
Equipement des CFA	693	
Qualité de vie des apprentis	902	
<i>Lycées agricoles</i>	17 050	La Région finance à ce titre les lycées publics suivant : le lycée agricole de Douai, de Raismes, de Sains du Nord, du Quesnoy, de Tilloy les Mofflaines et de Radinghem.
Fonctionnement des lycées	4 920	
Investissement pour les lycées	12 130	
Direction de la Formation Permanente	12 558	
F.A.F.S.E.A.	252	La Formation permanente s'inscrit dans la perspective du droit à la formation tout au long de la vie afin de garantir l'accès à l'emploi, une sécurisation du parcours professionnel et une chance de promotion sociale et professionnelle à tout citoyen.
Programme régional des formations	11 514	
Stage d'installation des jeunes agriculteurs	438	
Agrimédia	354	
TOTAL AUTRES DIRECTIONS	66 768 k€	
Rappel Engagement PAR	57 980	

Ainsi, sur la période de 2000 à 2005, la Région a engagé au total 125 M€ pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

3 Rappel des principales conclusions de l'étude sur l'impact de la réforme de la PAC sur l'agriculture du Nord Pas de Calais (juin 2005)

L'étude menée sur l'impact de la réforme de la PAC sur l'agriculture du Nord Pas de Calais est un travail **prospectif à 10 ans** (horizon 2015) qui, pendant plus d'une année (mars 2004-juin 2005), a mobilisé largement le milieu agricole et le monde rural, dans le cadre de groupes de travail thématiques et territoriaux.

Le travail a été co-piloté, au sein du Conseil régional Nord Pas de Calais, par la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation (financeur) et la Direction de l'Action Economique. Ont également été associés la Chambre Régionale d'Agriculture et les services de l'Etat.

Il s'agissait bien d'un travail d'analyse prospective et, en aucune façon, de présenter les souhaits de ces différentes institutions pour l'avenir de l'agriculture régionale.

La première partie de l'étude a été consacrée aux conséquences de la réforme sur l'économie agricole régionale. La seconde concerne les impacts environnementaux et territoriaux, tandis que la troisième a précisé des pistes d'interventions possibles.

Quelques éléments peuvent en être rappelés :

1- Aujourd'hui, l'agriculture régionale représente **16 500 exploitations** agricoles (dont 12 300 dites professionnelles, c'est à dire mobilisant au moins un $\frac{3}{4}$ temps) et une **population agricole active de 25 300 personnes**. La surface agricole (SAU) moyenne d'une exploitation professionnelle est de **65 ha** (données 2003).

Selon les tendances mises à jour dans l'étude, et si rien n'est modifié, le nombre d'exploitations professionnelles en 2015 pourrait être de **7 300 (- 41 %)** et la SAU moyenne s'élèverait à **109 ha (+ 67 %)**. Ces évolutions sont comparables avec les études menées au plan national.

2- Cependant, la dernière réforme de la PAC ne représente pas une rupture, mais **un prolongement des tendances engagées depuis les années 80-90.**

Elle aura pour effet d'accélérer les tendances lourdes des mutations agricoles, par la mise en place du découplage des aides de la production et du Droit à Paiement Unique (DPU), qui déconnectent le montant de l'aide publique de l'acte de production :

- une diminution des revenus liés à la vente des produits,
- l'apparition de nouveaux débouchés, notamment non alimentaires (écomatériaux, cosmétique, ...)
- le développement de nouvelles activités (diversification, accueil, services),
- l'élargissement des interlocuteurs dans les territoires,
- l'augmentation de la pression réglementaire, en particulier dans le domaine environnemental.

3- L'adaptation à ces mutations ne passe plus par la promotion d'un modèle unique d'agriculture.

Plusieurs modèles d'exploitations sont envisageables en théorie, et se combinent en pratique :

- des exploitations productives approvisionnant des industries alimentaires performantes,
- des exploitations proposant des produits typés vendus à travers des circuits courts,
- des exploitations offrant des services et des aménités,
- des exploitations à vocation patrimoniale.

Ainsi, de par ses spécificités historiques et géographiques, l'agriculture du Nord - Pas de Calais, mais également **chacune de ses exploitations**, se caractérisent par **leur caractère multifonctionnel**.

4- **Le territoire** devient un des moteurs essentiels du développement. Si, d'un côté, on s'achemine vers un renforcement de la spécialisation des bassins de production, on verra également se développer des **projets ascendants**, issus des territoires, associant socioprofessionnels et intercommunalités (exemple du projet "*Campagnes lilloises*" ou de celui du Pays des 7 vallées).

Les Parcs Naturels Régionaux pourraient, tout particulièrement, être des lieux d'expérimentation à partir desquels seraient diffusées les pratiques exemplaires.

L'environnement s'impose à l'ensemble des agriculteurs par la mise en œuvre de l'écoconditionnalité, une des modifications majeures qu'apporte la réforme de la PAC 2003.

Dans ce domaine, il reste cependant à progresser sur la définition d'objectifs communs en matière environnementale, le principal défi à relever étant celui de l'eau. La profonde modification de pratiques que ces évolutions vont impliquer demandera un accompagnement important des agriculteurs. A terme (2015), l'objectif serait que l'environnement devienne une donnée prise en compte spontanément dans les pratiques des agriculteurs.

Finalement, afin de favoriser l'adaptation de l'agriculture du Nord-Pas de Calais, les stratégies politiques et professionnelles pourraient s'appuyer sur 4 domaines d'intervention :

- **une modernisation de l'exploitation agricole,**
- **le développement de la diversification des produits et des services proposés par les exploitations et donc de la multifonctionnalité agricole,**
- **une plus grande prise en compte de l'environnement,**
- **une gestion partagée du foncier.**

Il y a donc matière à porter un message positif fort aux agriculteurs du Nord-Pas de Calais, de manière à leur redonner des **perspectives**. L'agriculture régionale dispose de nombreux atouts et a la capacité, plus que d'autres, de se saisir des opportunités issues de la réforme.

4 Les évolutions majeures de l'agriculture régionale

Comme il a été rappelé en préambule, les 10 M d'Euros/an qu'a engagé le Conseil régional depuis 2000, sont à appréhender en terme **d'effet de levier** de la Politique Régionale. En effet, au regard des 230 M d'Euros de contribution européenne du 1^{er} pilier, l'action régionale doit nécessairement être **ciblée** et a pour vocation **d'orienter**, **d'adapter**, et **d'anticiper les évolutions de la ferme** Nord – Pas de Calais tel que le démontrent les éléments de bilan de la seconde partie. Plus que par le passé, l'action régionale a aussi pour ambition de lever davantage de fonds européens dans le cadre du second pilier de la PAC qui s'appuiera sur le futur FEADER. Sous réserve bien entendu qu'une **programmation régionale** puisse être initiée, permettant une bonne prise en compte d'orientations régionales spécifiques.

Le Conseil régional souhaite donc optimiser ses actions futures pour renforcer ses logiques d'intervention. Il n'a pas **capacité**, à l'inverse, à **compenser les désengagements de l'Etat** dès lors qu'ils ne s'inscrivent pas dans ses propres orientations. Ainsi l'absence de financements des CAD (Contrats d'Agriculture Durable) ne saurait être compensée par l'institution régionale.

S'il est question de Politique Agricole Régionale, il ne faut pas oublier à ce stade les leviers des autres politiques du Conseil régional qui, elles aussi favorisent ces adaptations, ces évolutions, ces anticipations.

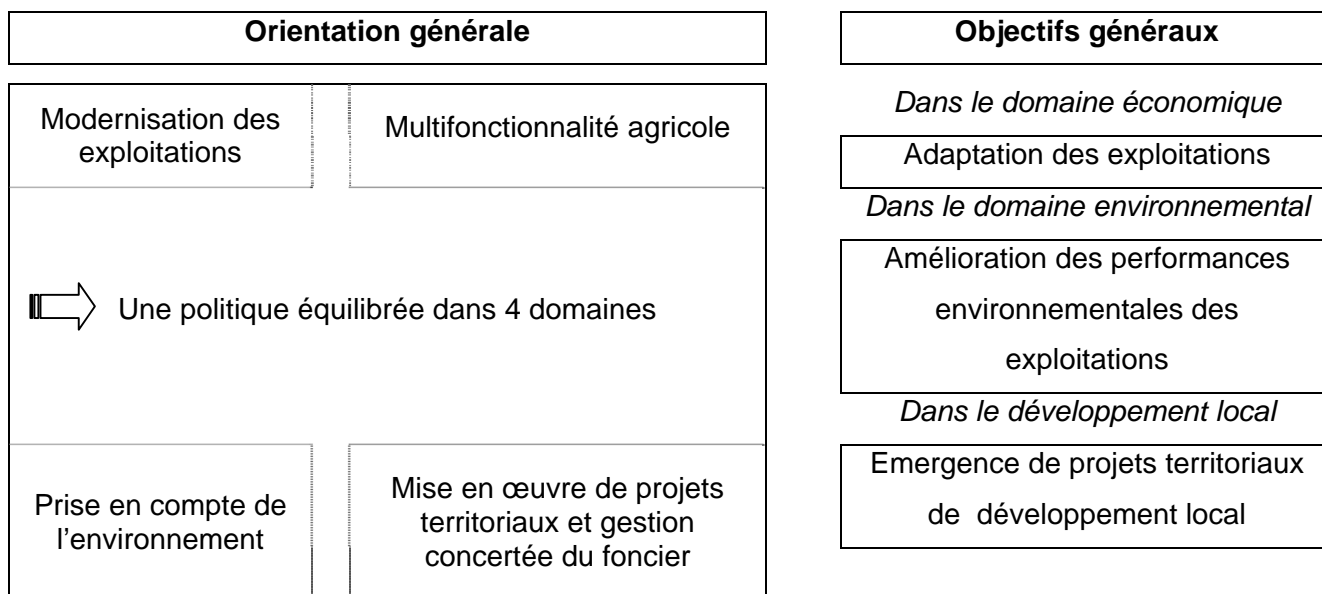
Qu'il s'agisse des Politiques de formation Professionnelles, des Formations Initiales ou de l'Apprentissage (avec en parallèle à cette réflexion, l'élaboration du Schéma Régional des Formations) de la Politique Environnementale (avec la perspective de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue), de l'Aménagement du territoire avec le renforcement de la cohésion avec la Politique des Pays, ou bien entendu des Politiques Economiques de Recherche et d'Innovation et plus globalement aux enjeux du développement durable.

Par conséquent, et comme nous l'avons rappelé en préambule, en cohérence avec le découplage des aides européennes, il sera recherché une déconnexion des politiques d'accompagnement du soutien aux productions au profit **d'une approche par projet** (d'exploitation) ou **d'actions collectives** et d'une **meilleure prise en compte environnementale**.

Conformément à la motion votée lors de sa séance du 28 mai 2004, le Conseil Régional est défavorable à toute mise en place, sur son territoire, de cultures **d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)** en milieu non confiné destinées à la production ou à l'expérimentation.

La légitimité d'un soutien à l'agriculture sera acquise si celui-ci est davantage en cohérence avec les demandes environnementales, les évolutions des territoires et les attentes sociétales, l'approche économique restant le levier évident des interventions publiques.

C'est ainsi qu'avec les éléments recueillis par l'étude prospective sur les conséquences de la nouvelle P.A.C., la nouvelle politique régionale pourrait se construire de la façon suivante :



Notons enfin, pour mieux répondre à ces nouveaux enjeux et aussi faciliter l'enregistrement des tâches administratives et techniques des agriculteurs, qu'un nouvel outil est en cours d'élaboration avec l'appui majeur du Conseil régional : **le projet numérique agricole « MIA »** : Mutualisation de l'Information Agricole. S'il n'est qu'un moyen, il aura des déclinaisons évidentes dans les modes d'organisation futurs de l'agriculteur, dans sa relation avec les structures qui l'entourent mais aussi vis à vis de ses besoins de formation, de développement et donc d'information. Il est une réponse au **défi** qu'a lancé le Conseil régional de faire du Nord – Pas de calais, **la région leader dans ce domaine** et facilitera la prise en compte de nouvelles orientations et objectifs généraux dessinés ci-dessus.

4.1 Dans le domaine économique

Dans le domaine économique, il ressort des réflexions menées que les évolutions majeures auxquelles vont devoir s'adapter les exploitations agricoles sont, par ordre d'importance décroissante :

- 1 - L'évolution des structures agricoles
- 2 - Les changements dans la relation aux marchés
- 3 - La question de la pression foncière croissante
- 4 - La demande en performances environnementales.

4.1.1 – L'évolution des structures agricoles :

Les évolutions prévues des structures, en lien avec la démographie agricole et l'impact de la réforme de la PAC, correspondent à une diminution du nombre d'exploitations agricoles et à un accroissement de leur SAU¹¹ moyenne du Nord - Pas de Calais.

Cela demandera de franchir encore une nouvelle étape en terme de modernisation dans les exploitations, si l'on souhaite conserver le potentiel productif régional.

Il faut rappeler à ce stade que le Conseil régional ne se satisfait pas de cette évolution et qu'il souhaite engager tous les moyens pour l'enrayer le plus possible.

On notera que cette nouvelle phase d'adaptation sera un processus très sélectif : tous les exploitants auront des difficultés pour suivre et certains devront se convertir dans d'autres secteurs économiques, avec les efforts de requalification que cela demande.

De façon plus générale, on observera certainement de nouveaux comportements dans les parcours professionnels, notamment :

- des départs précoces ;
- des retraites tardives ;
- des formes de pluriactivité.

Pour les exploitants qui souhaitent et qui peuvent poursuivre, aucun modèle clef en main, aucune solution unique et garantie n'existent, aujourd'hui, ils sont à trouver.

Les possibilités d'adaptation seront fonction de facteurs humains, économiques et techniques. Les changements sensibles du mode de production seront souvent indispensables :

¹¹ SAU : Surface Agricole Utile

- la modernisation de l'équipement technique : de nouveaux investissements seront alors nécessaires entraînant la question de leur financement. Les possibilités qu'offrent les CUMA dans ce cadre seront à prendre en considération.
- un besoin en personnel accru : ce volet deviendra déterminant. L'agrandissement d'exploitations et/ou la diversification impliqueront le recrutement de personnel qualifié. Une meilleure productivité passera par l'amélioration des conditions de travail de celui-ci.

L'aspect quantitatif pourrait conduire au développement des formes sociétaires, au regroupement d'exploitations, mais passera aussi par le recrutement de personnel salarié, aujourd'hui relativement peu fréquent. L'outil de mutualisation que représente le groupement d'employeurs pourrait à la fois répondre au problème de saisonnalité et permettre le partage de compétences. La réponse au besoin de compétences adaptées sera cruciale. L'amélioration des conditions de travail sera indispensable si l'on veut rendre les métiers agricoles plus attractifs.

L'installation des jeunes agriculteurs dépendra de l'ensemble de ces facteurs.

La présence d'un tissu suffisamment dense d'exploitations agricoles est indispensable afin d'assurer l'attractivité des territoires. L'intérêt des jeunes pour l'agriculture est réel, il doit cependant se confronter au problème de l'augmentation de la pression foncière et, par conséquent, des coûts d'installation. Les projets qui émergeront se caractériseront donc aussi par la diversité des formes.

Bien que la réflexion économique soit un préalable indispensable au projet d'installation, celui-ci demeurera un projet global (aspects familiaux, environnementaux, ...).

4.1.2 – les changements dans les relations aux marchés :

Un des objectifs de la réforme de la PAC est de connecter davantage la production agricole avec la demande sur les différents marchés. Cette évolution apparaît également comme essentielle pour le devenir des exploitations agricoles régionales.

Cependant, on peut distinguer différents types de marchés sur lesquels une exploitation agricole écoule ses produits :

- les marchés européens et internationaux,
- les marchés régionaux,
- les marchés locaux.

Les marchés mondiaux sont importants en termes de volumes écoulés. Ils sont cependant difficiles à anticiper.

Les marchés régionaux présentent de nombreux atouts. Notamment la recherche de davantage de liens entre les agriculteurs et les IAA¹² régionales peut être un facteur de sécurisation et de garanties pour les deux parties.

De même, une plus grande relation entre les exploitations, d'une part, et l'artisanat et le commerce de proximité, d'autre part, contribuerait à renforcer l'ensemble du tissu économique régional.

Les marchés locaux, notamment via les circuits courts, représentent des opportunités de création de valeur ajoutée et d'ancrage au territoire. En revanche, ils ne peuvent concerner qu'une fraction des volumes produits en région.

Ils sont notamment intéressants dans le contexte régional d'une agriculture périurbaine mais aussi du littoral qui met 4 millions de consommateurs aux portes des fermes du Nord - Pas de Calais.

Cependant, les circuits courts demandent aussi des formes d'organisation et de régulation, afin, notamment, d'éviter des phénomènes de sur-concurrence.

Quel que soit le marché concerné et afin de faire face également à la concentration de l'aval de la filière agroalimentaire, les producteurs agricoles pourront s'orienter vers plusieurs stratégies d'évolution :

- une organisation économique renforcée, qui permet la concentration de l'offre, organisée de préférence par produits.
- un développement de marques, comme Perle du Nord ou Saveurs en or, qui peuvent permettre de conserver de la valeur ajoutée si le niveau de qualité est à la hauteur et si les acteurs sont organisés de façon cohérente.
- une plus grande capacité à mettre en place ou à répondre à des cahiers de charges, garantissant des procédés de production.
- une plus grande capacité à innover : l'innovation n'est pas réservée à l'agroalimentaire, elle sera également un facteur fondamental des évolutions à venir de l'agriculture régionale. Elle permet de renouveler les marchés et de garantir des niveaux de demandes élevées. Cependant, elle est très coûteuse et demande à être organisée. L'innovation concernera à la fois la mise au point de nouveaux produits (notamment plus pratiques, avec des connotations santé accrues, ...) mais également les itinéraires techniques.

¹² IAA : Industrie Agro Alimentaire

4.1.3 – la question de la pression foncière :

En termes économiques la pression foncière régionale se traduit par un coût d'accès aux exploitations extrêmement élevé. Cela demandera à la fois d'inventer, dans un objectif d'économie de l'espace agricole :

- des projets agricoles innovants nécessitant peu de foncier, facilitant la création d'exploitations ;
- des solutions de financement peu traditionnelles en agriculture (séparation du capital et du travail sous la forme d'une SCI par ex)
- l'utilisation coordonnée des structures EPF¹³ et SAFER¹⁴ pour la mise en œuvre d'une politique régionale ;

La coexistence sur un même territoire de l'agriculture et d'autres usages de l'espace (industrie, infrastructures, logement, espaces récréatifs et de loisirs, espaces verts...) est parfois problématique et demande la mise en œuvre de régulations et d'informations réciproques.

Cela passe aussi par une reconnaissance de l'agriculture : les espaces agricoles ne sont pas des espaces vides. Ainsi il est possible d'avoir des projets partagés sur leur devenir.

4.1.4 – La demande de performance environnementale :

La question environnementale aura des conséquences sur le domaine économique : on recherchera une valorisation en mettant en avant une image positive présentant davantage les démarches sur lesquelles les exploitations se sont engagées : mise aux normes des bâtiments d'élevage : agriculture biologique, procédés de production, qualité, éco-certifications...

A l'inverse, les questions liées aux pollutions industrielles et urbaines devront être suivies avec attention, compte tenu des risques qu'elles font peser sur les exploitations : on cherchera alors à éviter l'isolement des agriculteurs dans ces situations.

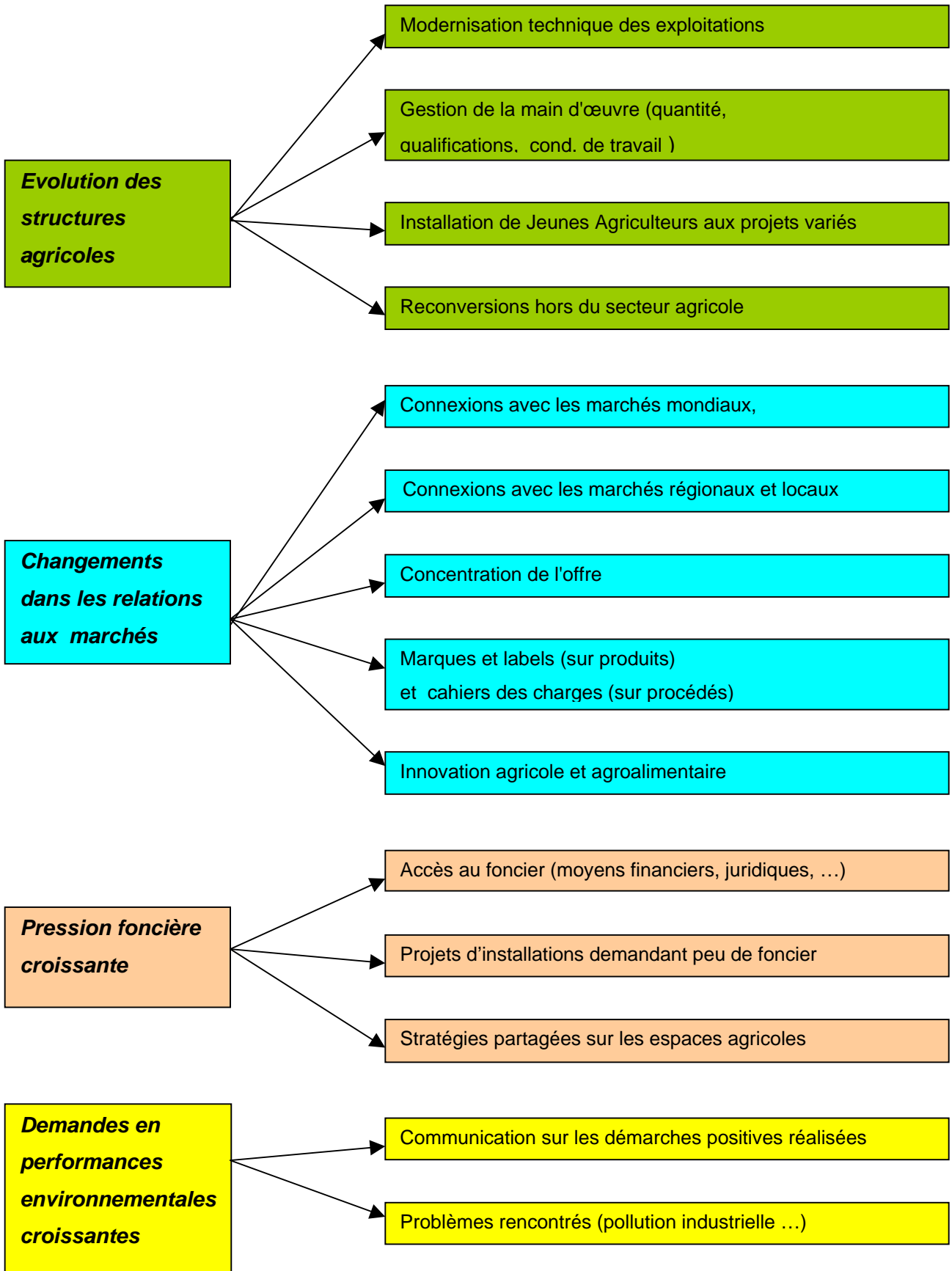
Le groupe de travail a permis d'identifier les tendances et enjeux majeurs qui concerneront l'agriculture régionale dans les prochaines années. Il a permis d'élaborer le schéma suivant, qui présente les interventions publiques dont celles du Conseil régional pressenties dans chacun de ces domaines.

¹³ EPF Etablissement Public Foncier

¹⁴ SAFER Société d'Aménagement Foncier Et Rural

Tendances lourdes

Enjeux



4.2 Dans le domaine environnemental

La situation environnementale de l'agriculture de la région fait apparaître un certain nombre d'éléments :

Les activités agricoles peuvent engendrer des pollutions, en particulier dans le domaine de la qualité de l'eau, qui constitue l'enjeu environnemental régional majeur. A ce titre, il sera nécessaire de modifier certains systèmes de production, et de s'adapter à l'évolution de la loi cadre sur l'eau qui fixe un objectif de bon état écologique et chimique des masses d'eau à l'horizon 2015.

L'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires demande une analyse et un suivi adapté aux situations particulières de chaque territoire, et particulièrement sur les champs captants.

La gestion des effluents agricoles joue un rôle important . Si l'adaptation des exploitations a été en grande partie accompagnée sur le plan des investissements, l'évolution des systèmes et des techniques laisse encore un champ d'action important.

L'évolution des structures d'exploitations entraînera certainement des modifications des Paysages ruraux et de la biodiversité ; agrandissement des parcelles, disparition des haies...

Les évolutions pressenties et l'adaptation des exploitations :

Dans le domaine environnemental, les évolutions majeures auxquelles vont devoir s'adapter les exploitations agricoles sont, par ordre d'importance décroissante :

1. L'amélioration des performances environnementales des exploitations et l'anticipation de l'évolution réglementaire ;
2. Les attentes concernant le Paysage et la préservation de la biodiversité ;
3. Le problème de l'étalement urbain et du mitage ;
4. Les pollutions subies d'origine industrielle et urbaine ;

4.2.1 - L'amélioration des performances environnementales des exploitations et l'anticipation de l'évolution réglementaire ;

L'enjeu principal consiste à placer les agriculteurs au cœur d'un dispositif général d'accompagnement technique leur permettant d'anticiper l'évolution réglementaire dont les principales échéances sont fixées : directive cadre sur l'eau, utilisation de produits phytosanitaires strictement encadrée, régime de responsabilité de type pollueur-payeur, projet de directive cadre sur les sols, traçabilité ...

L'accompagnement pourra se faire à plusieurs niveaux :

- Mise en place d'outils de veille et d'expérimentation environnementale (réglementaire ou technologique)
- Transfert et vulgarisation des connaissances
- Meilleure utilisation de l'outil du diagnostic des exploitations
- Conventionnement et éco-certifications des exploitations
- Soutien à l'agriculture biologique
- ...

Parallèlement, il sera sans doute nécessaire de mettre en œuvre une politique de soutien aux opérations territorialisées de protection de l'environnement : en partant de « territoires environnementaux cohérents », et comme pour les MAE¹⁵, il sera nécessaire de soutenir des opérations finançables au titre du second pilier de la PAC : actions de démonstration, d'accompagnement ou des mesures valorisantes. Il serait par ailleurs utile d'imaginer des mécanismes de compensation entre les territoires concernés par un même champ captant.

4.2.2 – Les attentes concernant le Paysage et la préservation de la biodiversité :

Les attentes sociétales concernant le Paysage et la biodiversité sont de plus en plus évidentes et relèvent de façon importante de l'activité agricole.

Il sera possible d'envisager l'élaboration de « chartes Paysagères » de Pays ; les outils et méthodes qui ont fait leur preuve dans le cadre des Parcs Naturels Régionaux pourront ils être transposés ?

A l'instar des opérations territorialisées de protection de l'environnement, on pourra imaginer des opérations de conservation des espèces et productions à intérêt local, ou écologique.

Sur ces deux points, le levier des actions finançables au titre du second pilier de la PAC pourra être utilisé. L'axe 2 du Feader définit des objectifs dans lesquels s'intègrent parfaitement ce type de projets.

¹⁵ MAE : Mesures Agri Environnementales

4.2.3 – Le problème de l'étalement urbain et du mitage :

La problématique de l'étalement urbain est incontestablement liée à celle de l'action de l'agriculture sur le plan environnemental : c'est particulièrement dans les zones périurbaines que les risques de conflit sont les plus élevés.

Dans les années à venir, le rôle des agriculteurs dans la gestion de ces espaces s'avère cruciale. Avant tout, il faudra faire en sorte que l'agriculture soit mieux prise en compte dans les documents d'urbanisme ; certaines collectivités et de nombreux publics doivent prendre conscience du rôle des exploitations agricoles et de leurs fonctions. Il est nécessaire d'organiser le « lobbying » des agriculteurs.

A titre d'exemple, une commission mixte consultative regroupant agriculteurs et élus, contribue à maintenir une meilleure gestion concertée du territoire.

Par ailleurs, la consommation du foncier agricole par la ville posera des problèmes de plus en plus cruciaux ; la mise en œuvre de réserves foncières par les collectivités devient de plus en plus fréquente.

4.2.4 – Les situations de pollution d'origine industrielle et urbaine :

La question des zones polluées d'origine industrielle et urbaine sera de plus en plus prégnante : l'augmentation des exigences et des contrôles risque en effet de rendre impropres à la production alimentaire des surfaces agricoles de plus en plus importantes. A minima, il apparaît judicieux d'anticiper l'évolution réglementaire sur ce sujet.

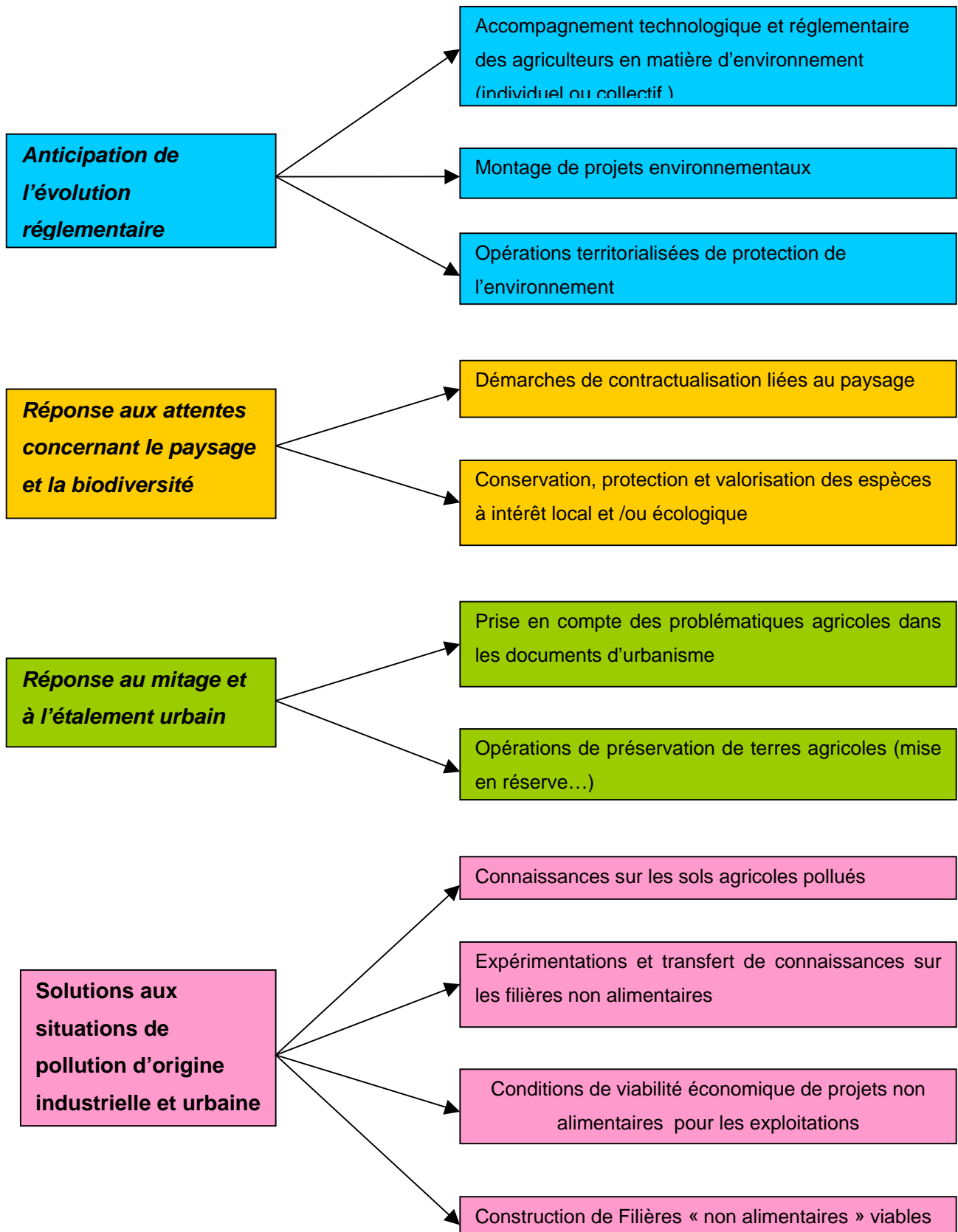
Face à ce problème, il sera d'abord nécessaire d'acquérir une meilleure connaissance de l'état des lieux, de ce que les végétaux « exportent », du périmètre de contamination des zones industrielles et des voies de communication. **Une ferme-pilote non alimentaire** pour l'expérimentation et le transfert de connaissances pourrait s'avérer un projet intéressant.

Il est possible d'envisager une possibilité de valorisation, par la voie agricole, des territoires en difficulté de reconversion industrielle. L'élaboration de filières « non alimentaires » viables économiquement sur ces zones, apparaît donc comme une ambition légitime pour l'agriculture régionale.

Le groupe de travail a permis d'identifier les tendances et enjeux majeurs qui concerneront l'agriculture régionale dans les prochaines années. Il a permis d'élaborer le schéma suivant, qui présente les interventions publiques dont celles du Conseil régional pressenties dans chacun de ces domaines.

Tendances lourdes

Enjeux



4.3 Dans le domaine du développement local

Les demandes des consommateurs portent de plus en plus sur des produits agricoles « de terroir » ou produits « identitaires ». Cette tendance ouvre des perspectives économiques intéressantes, et peut participer à l'amélioration de la relation entre les producteurs et les consommateurs insuffisamment prise en compte dans les territoires.

De nombreuses communes comptent un nombre d'agriculteurs restreint, parfois un seul. L'exploitation constitue alors la seule activité économique de la commune. Elle demande donc à être maintenue.

Dans de nombreux territoires périurbains, la demande de services offre des opportunités économiques dans des domaines tels que l'accueil, l'hébergement, les services à la personne, la production d'énergie, ou la gestion des déchets...pour lesquelles le secteur agricole aura à se positionner.

Pour tous ces projets, il convient de noter le rôle majeur des réseaux, dans lesquels l'insertion des agriculteurs s'avère indispensable, si l'on veut s'appuyer sur ce public pour en favoriser le développement.

Les évolutions pressenties et l'adaptation des exploitations :

Dans le domaine du développement rural, les évolutions majeures auxquelles vont devoir s'adapter les exploitations agricoles sont, par ordre d'importance décroissante :

1. L'émergence de projets individuels ou collectifs en lien avec les territoires
2. La baisse du nombre d'exploitations agricoles ;
3. La mise en œuvre de conditions de gestion concertée du foncier;
4. La disponibilité des actifs agricoles ;

4.3.1- L'émergence de projets de territoires individuels ou collectifs :

Du fait de l'augmentation de la mixité socio-professionnelle en zone périurbaine, les agriculteurs appartiennent à des groupes socio-professionnels de plus en plus divers.

Il apparaît également nécessaire d'encourager les agriculteurs à participer au développement des territoires en faisant émerger des projets ascendants. La participation des agriculteurs aux instances et lieux d'initiatives locales (comme les conseils de développement des Pays) apparaît comme particulièrement souhaitable.

Une communication positive sur l'agriculture est également nécessaire, à la fois envers le grand public et envers les agriculteurs qui ont une mauvaise image de leur métier. La valorisation du rôle des agriculteurs permettra de mieux intégrer ces derniers dans l'élaboration des projets.

Dans le cadre des projets de territoire, les compétences de montage et suivi des dossiers font souvent défaut tant au sein des territoires qu'au sein des instances agricoles ; le besoin de personnel qui soit à la fois animateur et « agitateur d'idées » est ressenti ;

Dans le domaine de la multifonctionnalité, une politique active d'incitation et de soutien aux initiatives locales d'agriculteurs pourrait porter sur de nombreux domaines :

- Promotion de la vente directe et du lien entre agriculteurs et consommateurs régionaux ;
- Développement des produits identitaires du terroir ;
- Augmentation de la capacité d'accueil et d'hébergement ;
- Développement de filières de production d'énergie et de gestion des déchets sur des circuits courts ;

Sur tous ces points, les territoires de la région Nord Pas de Calais bénéficieront de conditions sensiblement différentes pour voir émerger des projets ; ces différences pourraient ne pas poser de difficulté majeure, les logiques et stratégies des territoires étant respectées.

4.3.2- La baisse du nombre d'exploitations agricoles :

La baisse du nombre d'exploitations pourra constituer un frein à la capacité des agriculteurs à participer aux projets de développement local ; il apparaît donc comme essentiel de freiner la baisse du nombre d'exploitations et/ou de favoriser les formes sociétaires de façon à augmenter les chances d'émergence de projets de développement local dans le monde rural.

La politique d'installation et de création apparaît donc comme cruciale ; on devra également tenter d'accompagner les jeunes agriculteurs pendant les dix premières années de leur activité, période pendant laquelle ils sont le plus fragiles.

Un des problèmes essentiels réside dans les difficultés à réussir les installations ; dans ce domaine, le monde agricole détient une partie des éléments qui déterminent les conditions de transmission. Les exploitants doivent prendre conscience des dangers que fait peser un déficit d'installations pérennes sur l'avenir de la profession.

4.3.3 - La mise en œuvre de conditions de gestion concertée du foncier :

La forte pression foncière, caractéristique de notre région, pèse de tout son poids sur le développement local et la participation des agriculteurs aux projets de territoire.

La disponibilité du foncier passe par la sécurisation de l'espace agricole dans les documents d'urbanisme, de façon à limiter la consommation industrielle et urbaine. Cette sécurisation pose la question du stockage des terres, et de la compétence du Conseil régional sur ce point.

4.3.4 - La disponibilité des actifs agricoles :

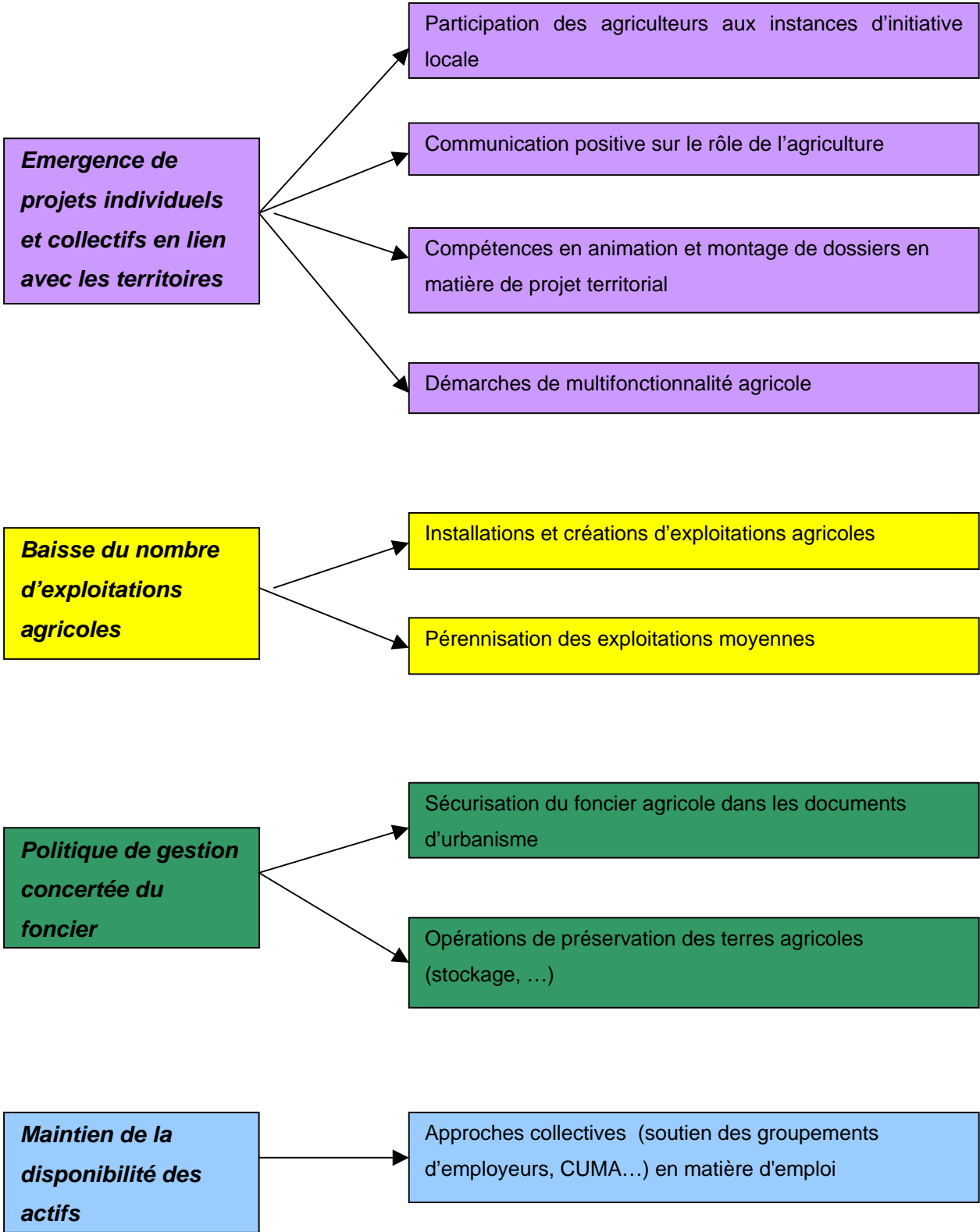
Enfin, un autre facteur limite la capacité des agriculteurs à participer aux projets locaux : il s'agit du manque de disponibilité des actifs.

Sur ce point, une approche collective (groupements d'employeur, CUMA...) mérite d'être soutenue. Une meilleure communication et information sur ces formules semble nécessaire.

Le groupe de travail a permis d'identifier les tendances et enjeux majeurs qui concerneront l'agriculture régionale dans les prochaines années. Il a permis d'élaborer le schéma suivant, qui présente les interventions publiques dont celles du Conseil régional pressenties dans chacun de ces domaines.

Tendances lourdes

Enjeux



5 Les objectifs de la nouvelle politique agricole

Dans sa nouvelle définition, la Politique Agricole Régionale privilégiera **l'approche projets**. **Ces projets répondront à un ou plusieurs enjeux majeurs que le Conseil régional a choisis en concertation avec ses partenaires**. Des précisions ont été apportés par les contributions écrites sollicitées auprès des organismes professionnels, des territoires régionaux et des établissements de recherche et de formation.

La **nouvelle Politique Agricole Régionale**, soutiendra donc :

- des **programmes d'accompagnement et de développement collectifs**, proposés et mis en œuvre par des **organisations professionnelles ou des collectivités territoriales** intervenant au sein du monde agricole régional ;
- et
- des **projets de développement dans les exploitations agricoles**.

Les demandes de soutien devront clairement mettre en valeur la **contribution des projets au développement économique et humain des exploitations, à la protection de l'environnement des paysages et de la biodiversité régionale et au développement de territoires** composant la région.

A ce titre, le **développement des filières agricoles** ne sera nullement abandonné, mais son soutien sera conditionné par l'impact sur les objectifs et enjeux précédemment définis. Il s'inscrira dans le cadre décrit ci-dessus tant du point de vue des programmes intéressant l'ensemble des producteurs de la filière considérée (expérimentation, formation...) que du point de vue des projets individuels d'exploitation (déconnecté des règles spécifiques à chaque filière).

Le volet pays de la Politique Agricole suivra le même schéma, mais privilégiera les actions les mieux adaptées aux spécificités de chaque territoire concerné.

Cette nouvelle politique s'inscrira dans le cadre d'une nouvelle **gouvernance** partagée ; elle ne fait pas l'objet de ce rapport.

La consultation des nombreux partenaires a permis au service « agriculture » du Conseil régional de mettre évidence les principaux enjeux auxquels l'agriculture régionale sera confrontée. 32 enjeux ont ainsi été recensés (cf. § 4).

Face à ces nombreux défis, le Conseil régional se propose, dans sa nouvelle politique, de mettre en œuvre des actions, qui répondront aux enjeux identifiés. La Région n'ayant pas vocation à intervenir à tous les niveaux et sur tous les thèmes, **il s'agit d'établir des priorités.**

On commencera donc par présenter les enjeux sur lesquels la politique régionale ne se fixe pas d'objectif d'intervention.

On examinera ensuite les enjeux sur lesquels la politique régionale se propose d'intervenir, et surtout les objectifs prioritaires qu'elle fixe à sa nouvelle politique ;

5.1 Enjeux qui ne relèveraient pas directement de la politique agricole régionale

Compte tenu de ses moyens et de ses orientations politiques, le Conseil régional pourrait décider de ne pas intervenir sur certains enjeux ; il s'agit principalement d'actions pour lesquelles les crédits d'intervention de l'Union Européenne ou de l'Etat sont mobilisés.

D'autres domaines relèvent avant tout d'une politique professionnelle dans laquelle l'intervention publique n'a que peu d'influence. Le tableau suivant résume ces enjeux :

Enjeux identifiés en groupes de travail	Autres interventions
Problématiques foncières	
Prise en compte des problématiques agricoles et du foncier dans les documents d'urbanisme	Pas d'intervention directe au titre de la politique agricole.
Stratégies partagées sur les espaces agricoles	Participation de la Région dans des instances liées au foncier (S.A.F.ER. et E.P.F.) ¹⁶
Opérations de préservation de terres agricoles	
Gestion des marchés	
Connexions aux marchés mondiaux	Levier régional non pertinent
Connexions avec les marchés régionaux et locaux	Pas d'intervention directe sur les marchés mais aide indirecte
Concentration de l'offre	Fonction de l'organisation économique
Participation des agriculteurs aux instances d'initiative locale	Portage par les politiques professionnelles
Reconversions hors du secteur agricole	Dispositif de qualification (cf. avec la direction de la Formation Permanente)

¹⁶ Soutien des installations peu consommatrices de foncier (cf. objectif 2 du chapitre 5.2)

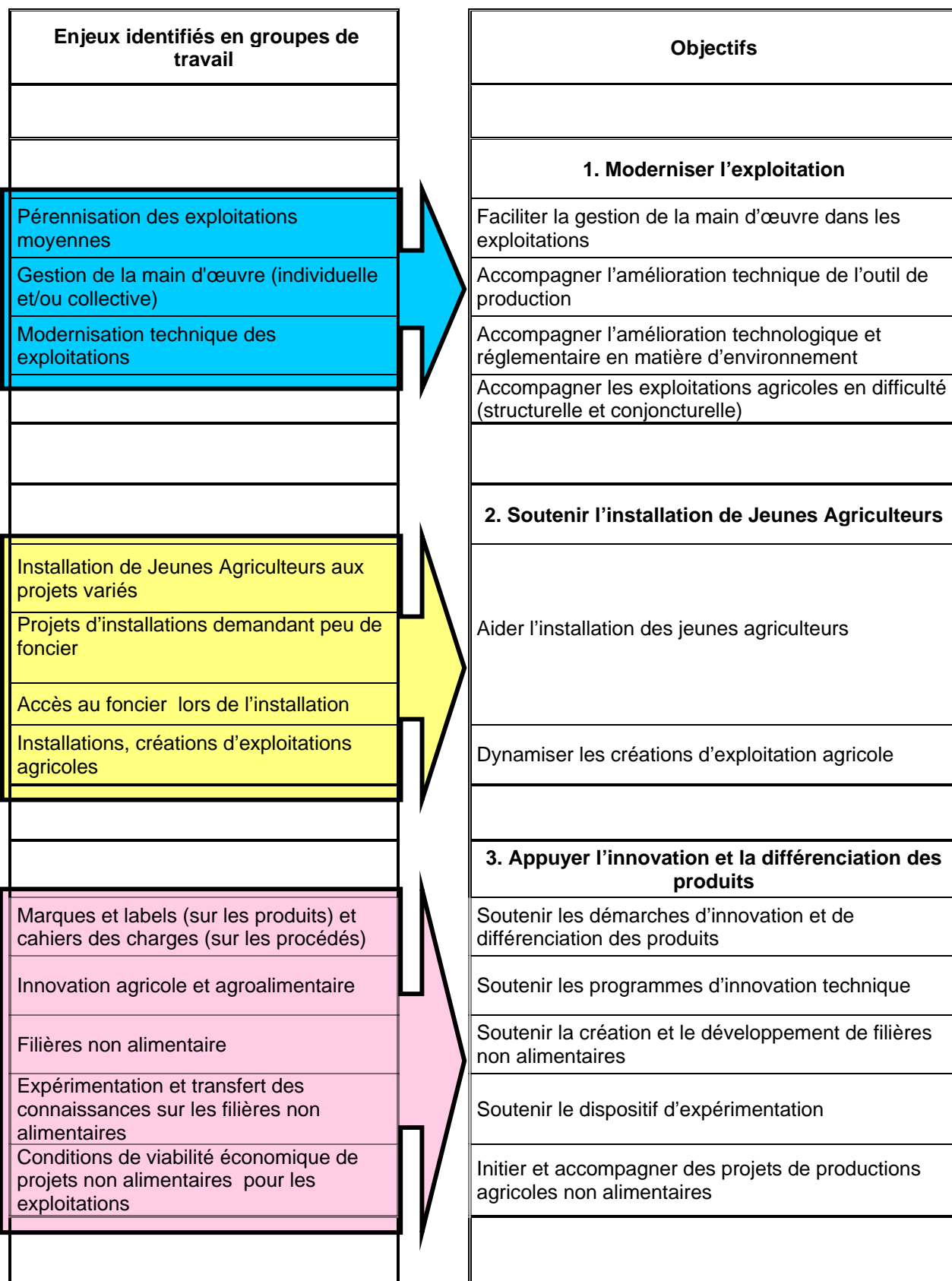
5.2 Enjeux et objectifs prioritaires qui pourraient relever de la politique agricole régionale

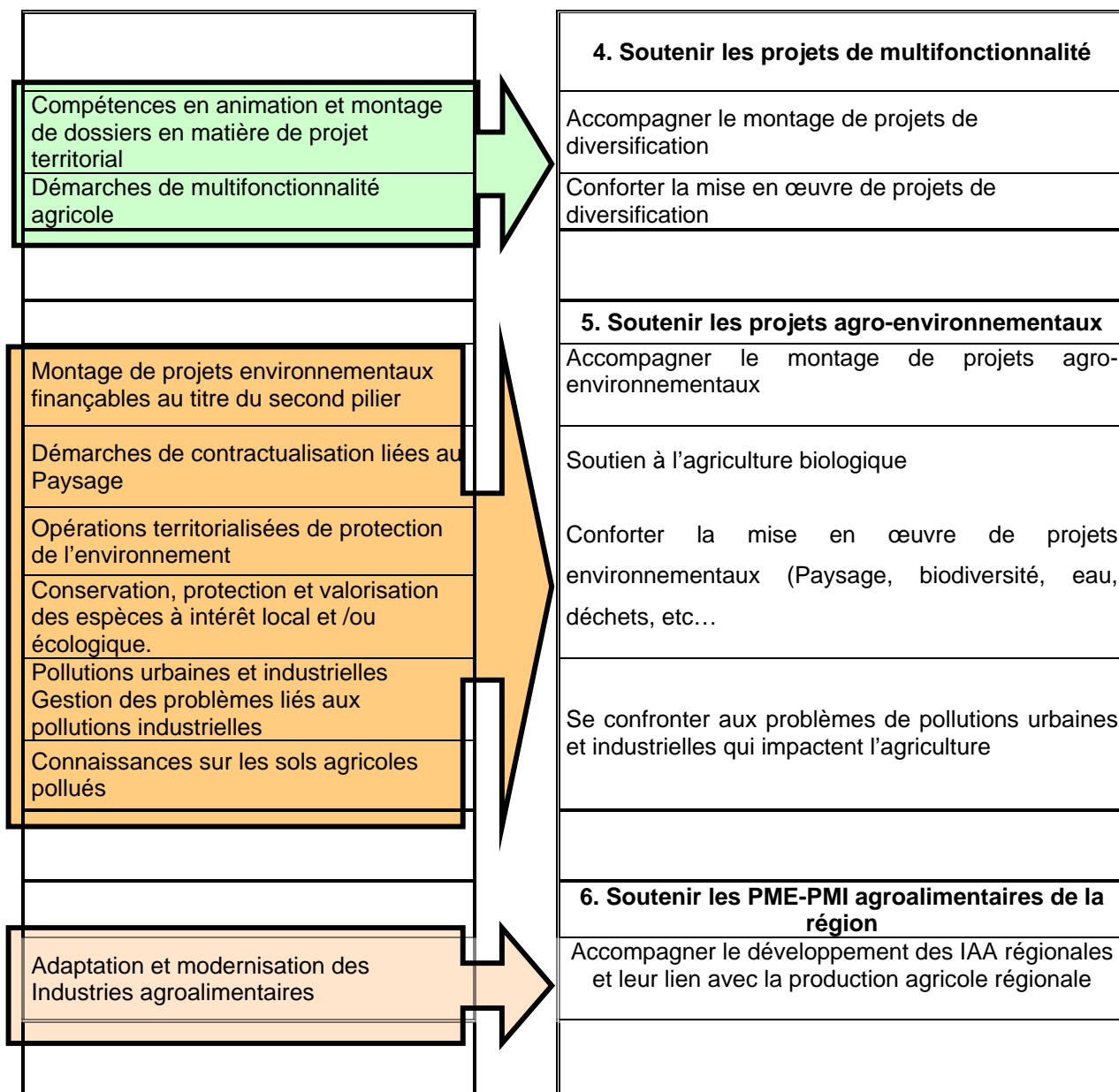
Le Conseil Régional se propose de concentrer son action sur certains enjeux prioritaires qui ressortent de la réflexion menée avec ses partenaires en groupes de travail (23 organisations agricoles, 11 Pays et PLDAIE¹⁷ et 11 institutions).

Face à chaque enjeu, la nouvelle Politique Agricole se fixera un objectif qui guidera son action dans les prochaines années. Cette politique devra tenir compte des choix réalisés prochainement par les autres financeurs publics, en particulier l'Etat et les Départements dans un souci de cohérence générale.

Sur certains objectifs le travail à l'échelle du territoire apportera une pertinence supplémentaire.

¹⁷ PLDAIE : Programme Local de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi





5.3 Présentation synthétique :

La synthèse des enjeux, des objectifs prioritaires et de leur déclinaison en objectifs spécifiques peut être présentée dans le schéma suivant :

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Economie de l'exploitation

Accompagner l'adaptation des agriculteurs au nouveau contexte

Environnement

Faire de l'environnement un atout pour l'agriculture de demain

Développement local

Conforter l'agriculteur dans son rôle d'acteur du développement local

Economie agroalimentaire

Accompagner le développement des PME-PMI agroalimentaires

Gouvernance

Communication, évaluation formation

OBJECTIFS PRIORITAIRES

Moderniser l'exploitation

Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs

Appuyer l'innovation et la différenciation des produits

Soutenir les projets de multifonctionnalité

Soutenir les projets agro-environnementaux

Soutenir les PME-PMI agroalimentaires de la région

Valoriser la politique agricole régionale

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Accompagner l'amélioration technologique et réglementaire en matière d'environnement

Accompagner l'amélioration technique de l'outil de production

Accompagner les exploitations agricoles en difficulté

Aider l'installation des jeunes agriculteurs

Dynamiser les créations d'exploitation agricole

Soutenir les démarches d'innovation et de différenciation des produits

Initier et accompagner des projets de productions agricoles non alimentaires

Accompagner le montage de projets de diversification

Conforter la mise en œuvre de projets de diversification

Accompagner et conforter la mise en œuvre de projets agro-environnementaux

Soutenir l'agriculture biologique

Se confronter aux problèmes de pollution urbaines et industrielles impactant l'agriculture

Accompagner le développement des IAA régionales, initier le pôle d'excellence régional agroalimentaire en privilégiant la valorisation des productions agricoles régionales

Renforcer la communication sur les actions du Conseil Régional et les financements apportés aux porteurs de projets

Diffuser de nouveaux modèles de développement, par une action de formation en lien avec le schéma régional de formation SRF

5.4 Enjeux et objectifs du volet « agriculture durable » de la politique Pays du Conseil régional

L'action régionale a toujours eu pour ambition d'accompagner le développement de l'agriculture dans trois dimensions : la diversification, l'agri-environnement et la préservation d'un plus grand nombre d'exploitations.

Par ailleurs, le Président Daniel PERCHERON a souhaité que la politique des territoires et des Pays comporte un volet « agriculture durable » permettant de mieux prendre en compte cette réalité ; il s'agit ici d'en préciser le concept et les enjeux, de proposer un mode relationnel entre les partenaires, et d'envisager le cadre de ce futur programme qui contribuera à ce que les territoires et l'agriculture travaillent de concert. L'objectif essentiel de ce volet de la politique régionale est de mobiliser des financements européens dans les territoires, en aidant les Pays à mettre en place de véritables projets agricoles ouverts aux attentes locales.

Il s'agira désormais de renforcer la déclinaison territoriale de la politique agricole. On pourra alors soutenir une « **agriculture durable** » répondant à la définition suivante :

« Une agriculture viable au sens économique, social et écologique, transmissible, intégrée dans son territoire, qui répond à ses attentes et celles de la communauté locale tant dans le domaine des productions que des services, qui préserve son patrimoine naturel et agronomique. »

Pour accompagner le développement de cette agriculture sur l'ensemble de son territoire, la politique régionale comprendra des actions pertinentes à l'échelle régionale, d'autres plus spécifiques à l'échelle des Pays.

Les Pays sont des territoires de projets et non de nouvelles échelles administratives. Ce sont donc les intercommunalités qui auront la maîtrise d'ouvrage, les Pays ayant avant tout un rôle d'orientation stratégique et d'animation.

Une particularité forte de l'agriculture régionale est son caractère périurbain, problématique spécifique que l'institution régionale souhaite mieux prendre en compte.

En effet, avec 53% des exploitations régionales et 50% de la surface agricole régionale qui se situent dans les zones urbaines et leur couronne, l'agriculture du Nord-Pas de Calais est très fortement marquée par son caractère périurbain dominant.

Cela demande de la part des agriculteurs de nombreuses adaptations dans leurs pratiques agricoles, dans leur organisation et dans leurs relations à leur environnement.

Si la localisation de l'exploitation en zone périurbaine présente des inconvénients pour l'agriculteur :

- un foncier plus rare et plus cher,
- des risques de conflits entre les différents usagers,
- des pollutions urbaines et industrielles relativement fréquentes,
- des risques de vols et de vandalisme;

elle procure également de réels avantages, essentiellement liés à la proximité avec les consommateurs. Un agriculteur qui sait valoriser ce lien direct en adaptant son offre de produits, voire de services, améliore très sensiblement sa situation.

En conséquence, cette spécificité périurbaine implique une prise en compte adaptée dans les politiques publiques.

5.4.1 - Quels sont les enjeux agricoles des Pays ?

Pour pouvoir prétendre au financement régional au titre du volet « agriculture durable » de la politique territoriale, les projets devront répondre aux enjeux suivants :

- Encourager l'appropriation par les Pays de projets menés en lien avec les agriculteurs en réponse aux attentes locales ;
- Répondre à une problématique importante pour la région Nord-Pas de Calais, tout en assurant une déclinaison locale de la question ; par exemple la question de l'eau est un des enjeux majeurs ;
- Contribuer à la mise en œuvre du SRADT et de la trame verte et bleue.

Quelle méthode ?

- 1- Etablir un diagnostic des enjeux agricoles et environnementaux propres au territoire et partagé avec la Région. Il s'appuiera sur :
 - les travaux réalisés par la Région dans le cadre de l'élaboration du schéma d'orientation de la trame verte et bleue

- l'expérience et l'ingénierie des PNR et d'Espaces Naturels Régionaux.

2- Bâtir un programme d'actions à partir de ce diagnostic

NB : les périmètres des PNR sont les lieux prioritaires d'expérimentation et de développement en matière d'agriculture durable dans lesquels la haute qualité devra être une ambition.

5.4.2 - Quelle structuration d'acteurs pour les projets collectifs agricoles dans les Pays ?

Jusqu'à présent, la thématique de l'agriculture n'est pas développée dans tous les Pays car les EPCI¹⁸ n'ont pas la compétence agricole. De nombreux EPCI de la région travaillent sur la thématique des inondations et de l'érosion, mais ceci n'est pas toujours en rapport avec le monde agricole et traité souvent de manière indépendante du Pays.

Cependant, certains Pays ont mis en œuvre des méthodes de travail dont on pourra s'inspirer. A titre d'exemple, le Pays « Cœur de Flandre » dispose d'une grille d'analyse des projets vis à vis du développement durable ; elle permet d'évaluer, point par point, si les projets répondent aux enjeux établis localement ; cette méthode pourra être testée sur d'autres Pays.

Concernant le partenariat des acteurs concernés, la répartition suivante des rôles peut être proposée :

- Les partenaires territoriaux sont chargés de suivre et favoriser l'émergence des projets ;
- L'ensemble des acteurs locaux et organisations professionnelles seront chargés de la réalisation des actions ;
- Les Pays effectueront la coordination, la mise en réseau, la recherche de partenaires locaux et des financements ;
- L'Europe, l'Etat, la Région et les Départements, assureront l'orientation, la stratégie, l'animation à l'échelle régionale, et le cofinancement. La répartition de ces interventions est à organiser.

¹⁸ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Des Pays travaillent déjà avec les PNR¹⁹, les GRDA²⁰ et les Chambres consulaires. Certains Pays entretiennent des relations étroites avec des associations, notamment d'agriculteurs, qui servent d'opérateurs pour mettre en œuvre le volet agricole de la charte de Pays. Les démarches de contrats de rivières et de SAGE²¹ sont aussi des occasions pour les Pays de se saisir de la question agricole. Les projets INTERREG²² peuvent également être un cadre de travail partenarial sur l'agriculture.

On pourra envisager que le Conseil régional crée une « **plate-forme** » **régionale des projets territoriaux d'agriculture durable** : il s'agirait d'un **site collectif de ressources et de matière**, à l'instar de la plate-forme des Parcs ou de celle des territoires. **Vouée à l'information (centralisation et diffusion)**, elle serait nourrie par les territoires, et animée par le Conseil régional ou ENRx. Cette plate-forme pourrait concerner les 3 axes de la nouvelle politique souhaitée par le Président : agriculture durable, patrimoine naturel et bâti, et maîtrise du foncier et de l'habitat.

Le travail des équipes d'ingénierie des Parcs Naturels Régionaux est opérationnel et adapté aux territoires. Il serait particulièrement pertinent que les équipes des Parcs et les Pays travaillent davantage ensemble. Ce travail se révèle encore plus indispensable pour les Pays et les secteurs hors zone de PNR qui peuvent rencontrer des difficultés à mobiliser de l'ingénierie capable d'élaborer et d'animer des projets « agriculture durable »

Autre difficulté : certains projets portés par un opérateur qui s'approprie les enjeux de la charte ne permettent pas de toucher l'ensemble des agriculteurs du territoire. On s'efforcera alors de travailler avec les associations professionnelles, pour intégrer dans le projet un nombre plus important d'agriculteurs. Ce travail doit faire suite à un partenariat de long terme permettant de partager des enjeux communs.

5.4.3 - Quelle répartition entre la politique économique de la Région et le volet agricole des Pays ?

Pour rentrer dans le champ du volet agricole d'un Pays, un projet devra :

¹⁹ PNR : Parcs Naturels Régionaux

²⁰ GRDA : Groupe Régional de Développement Agricole

²¹ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

²² INTERREG : Programme Européen Interrégional

- Corresponde à une problématique principale spécifique d'un Pays, car les attentes de la société sont différentes d'un Pays à l'autre.
- Ne pas forcément être mené à l'échelle du Pays entier, mais avant tout respecter la nature du projet. Ceci signifie également que des opérations isolées ou strictement locales ne pourraient être menées que dans le cadre d'une programmation cohérente avec la stratégie du Pays.
- Corresponde à la déclinaison locale d'un projet mené sur plusieurs Pays de la région à la condition de répondre aux besoins spécifiques du Pays. Ce qui devra se traduire par une maîtrise d'ouvrage locale et une participation financière des intercommunalités.

Sur ce point, on observe actuellement un phénomène « d'essaimage » : certaines actions sont parties d'un territoire limité, mais se propagent en utilisant avantageusement une expérience et un savoir-faire qui permettent d'agir plus efficacement. C'est le cas de la filière viande de qualité, ou de l'hébergement d'étudiants.

- Corresponde en priorité à des actions collectives, mais des actions individuelles pourraient être acceptées à condition qu'elles ne soient pas isolées et participent d'une démarche de développement local rentrant dans les objectifs de la charte de Pays ;
- Etre cohérent avec les autres politiques de la Région, en particulier les orientations de la Trame Verte et Bleue et du SRADT ; on devra également prendre en compte les politiques des autres partenaires publics, notamment celles des Parcs Naturels Régionaux dont les chartes sont approuvées par la Région.
- S'inscrire dans le cadre d'un développement local « ascendant ».

A titre d'exemples, les thématiques suivantes pourraient rentrer dans le champ de cette politique dans le cadre de programmes territoriaux :

- santé, programme d'éducation au goût
- sensibilisation et formation des consommateurs aux questions agricoles et alimentaires
- promotion de produits locaux et des ressources génétiques locales qui permettent de développer l'identité du territoire
- protection de la ressource en eau
- gestion des déchets agricoles (récupération de plastiques agricoles usagés...)
- création de points de vente collectifs de produits fermiers et/ou locaux

- actions favorisant l'emploi agricole et rural
- développement des éco-matériaux
- intégration paysagère des bâtiments agricoles
- actions permettant le maintien des exploitations
- chartes paysagères
- accueil pédagogique à la ferme
- actions permettant la création de nouvelles activités et services

5.4.4 - Quelles sont les conditions de réussite de ces projets agricoles dans le cadre des Pays ?

- Le rôle de l'animation et l'assistance aux porteurs de projets est prépondérant.
- La constitution d'un réseau apparaît également essentielle.
- Les projets doivent respecter la gouvernance, être montés de manière partenariale de manière à partager des enjeux et des orientations communs.
- On veillera également à prendre en compte les problématiques environnementales de manière ciblée ; à titre d'exemple, l'efficacité de la mise aux normes des bâtiments d'élevage semble davantage fonction de la sensibilité de la zone que de la taille de l'exploitation.
- Gestion contractuelle de l'espace sur des enjeux patrimoniaux forts.

6 Vers une politique agricole renouvelée

Il faut effectivement rappeler que le Conseil régional, s'il est convaincu de la nécessité de soutenir son agriculture, **n'a pas la vocation ni l'ambition de contrecarrer ou de se substituer à la PAC.**

La volonté de l'institution est d'accompagner l'agriculture en complément de la PAC en recherchant les effets leviers pour concentrer son intervention sur des objectifs prioritaires et des spécificités régionales : **mettre en œuvre une politique lisible et efficace.** Pour ce faire, elle s'attache à hiérarchiser et à prioriser les enjeux sur lesquels le Conseil régional interviendra

Enfin, on rappellera que cette future politique recherchera la meilleure articulation, à la fois avec :

- Les acteurs publics intervenant sur le territoire de la région :
 - o Europe,
 - o Etat,
 - o Conseils Généraux
 - o Ademe, Agence de l'eau
 - o E.P.C.I.
- Les schémas et les interventions des autres politiques du Conseil Régional (Formation, Environnement...).

Elle sera définie selon deux composantes :

- une Politique Agricole Régionale,
- des contractualisations avec les Pays.

Le présent document est le fruit d'un travail partenarial. Les orientations proposées ont été enrichies des contributions écrites des partenaires professionnels et ont conduit à la rédaction du présent document , base de la future politique.

Annexe 1 : la méthodologie utilisée

Pour proposer la redéfinition de la politique agricole, l'exécutif du Conseil régional a demandé aux services de travailler en associant étroitement l'ensemble des acteurs.

La méthodologie qui a été adoptée permet donc une large concertation, afin que les priorités, les objectifs et les moyens mis en œuvre soient totalement partagés :

1. Trois groupes de travail sur des thèmes transversaux ont été organisés :

- Le 8 février 2006, s'est tenu le groupe de travail sur le thème de la **protection de l'environnement**. Ont participé :

Gabnor	Maureen DEMEY
Institut de l'élevage	Jean-Baptiste DOLLE et Emmanuel BEGUIN
GRECAT	Bruno GUERMONPREZ
Agence de l'eau	Sylvain VICTOR
D.R.A.F.	Marcel BERTRAND
SATEGE	Pierre SIX
Chambre d'Agriculture du Pas de Calais	Daniel FEVRIER
FREDON	Odile CREPIN
ENRx	Bernard DELAHAYE
DIREN	Pascale SIMONET et Mlle PETRON
Conseil régional : Direction des territoires	Ludivine DUFOUR, Corinne WAREMBOURG
Conseil régional : Direction de l'environnement	Jean-Michel FOUQUET
Conseil régional : D.A.E. Service Agriculture	Jean-Marc LARDIER, Bruno DEFIVES, Laurent CANDELIER, Vanessa JAGLALE
Co-animateur	Raphaël MARTINEZ

- Le 9 février 2006, s'est tenu le groupe de travail sur le thème « agriculture et développement local ». Ont participé aux travaux :

FRCUMA	Daniel DESRUELLES
Campus Vert	Philippe AMIELH
Adasea du Nord	Jean-Marc MOREL
DRAF	Laure DEXCIDIEUX
Avenir	Dominique PEYRE
Conseil Général Pas de Calais	M. SALAMBIER
Conseil Général Nord	François CHARLET
GRECAT	Bruno GUERMONPREZ
ARVD	Blandine DUPONT et P. BLONDEL
Chambre d'Agriculture Nord	Alain ROYER et Monique SIX
Safer	M. DELAMBERTERIE
Conseil régional : Direction des territoires	Ludivine DUFOUR, Béatrice FLORKE
Conseil régional : D. Formation Professionnelle	Sylviane PAILOT
Conseil régional : Direction de l'Action Economique	Caroline DUPUIS, Cécile BOGUCKI
Conseil régional : D. A. E. Service Agriculture	Jean-Marc LARDIER, Laurent CANDELIER, Nadine SEGARD
Conseil régional : assistant du V.P. M. Alexandre	Jean-Paul DEBAETS
Co-animateur	Raphaël MARTINEZ

- Le 10 février 2006, s'est tenu le groupe de travail sur le thème « économie des exploitations et des IAA ». Ont participé aux travaux :

Crédit Agricole	Yves BRAY
Crédit Mutuel	Mme FEUTRIE
Adasea du Pas de Calais	Christine DELFOLIE
Adasea du Nord	Katia ROLLAND, Christophe CHEVAILLIER
Pôle légumes	Dominique WERBROUCK
Sipenord	François BAUDENS
DRAF	Odile HONDET, Gérard FERRY
ARAD	Florence HEQUE et Morgane GUENEGUEZ
Etablissement Départemental de l'Elevage	Joël LEROY, Jean-Marie LEBRUN
Chambre d'Agriculture Nord	Henri LELEUX
Chambre Régionale d'Agriculture	Xavier THOMAS
Groupement qualité	Christian BARDEL
Gabnor	Jérôme PIGÉ
Conseil régional : Direction des territoires	Ludivine DUFOUR
Conseil régional : D. Formation Professionnelle	Sylviane PAILOT
Conseil régional : M.O.E.	Hélène VARLET
Conseil régional : D. A. E. Service Agriculture	E. LOPEZ, L. MATUSZCZAK, L.CANDELIER Co-animateur Raphaël MARTINEZ

Les débats, auxquels ont largement contribué l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural, ont permis d'établir les enjeux principaux et les premières propositions pour la construction de la politique régionale. Ils sont présentés ici sous une forme synthétique.

2. Deux groupes « territoriaux » ont été organisés pour proposer les conditions d'application et de déclinaison de la politique à l'échelle des territoires.

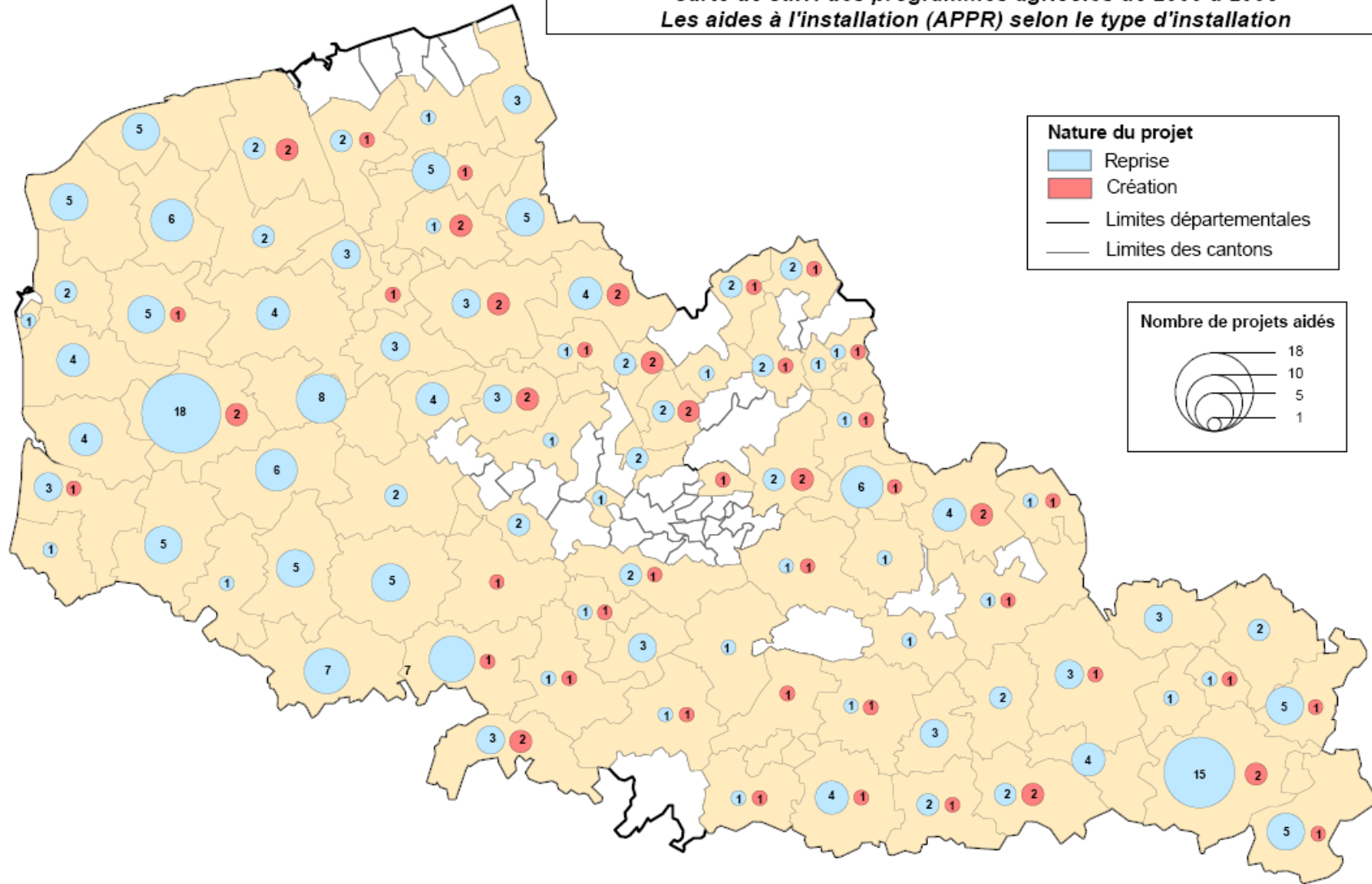
- Ils se sont tenus les 23 et 24 mars 2006. Ont participé :

23 mars 2006	24 mars 2006
<p>Territoires</p> <p>Nathalie JEANSON – Pays d'Artois Elisabeth GRUSON – Pays Sambre Avesnois Arnaud CURDY – Pays d'Artois Pascal BERNARD – Pays de Ternois</p> <p>Benjamin DASSONVILLE – Pays des moulins de Flandre Marina MORALES – Pays du Calaisis Thierry ZVARA – PLDAIE Pays du Calaisis</p>	<p>Katina MICHAELIDES – Pays du Boulonnais Sylviane PLATEAUX – CM PLDAIE St Omer J-Marc BINAUD – Pays St Omer Christophe DUHAUT, J-Marie FAUVEL – Pays des 7 Vallées Anthony BILLARD, Emmanuel BERTIN - Pays Cœur de Flandre</p>
<p>Parcs Naturels Régionaux</p> <p>Philippe LESAGE – PNR Avesnois</p>	<p>Michel MARCHYLLIE, Christelle PARMENTIER – PNR Scarpe Escaut Hervé NAULIN – PNR Cap et Marais d'Opale</p>
<p>Organisations professionnelles, associations</p> <p>Maureen DEMEY - Gabnor Camille DUFLOCQ - Adarth Danielle PAUTREL – Assoc. Les sens du goût Edouard DERUELLE, Thomas FROIDURE – Chambre d'Agri 62 Peggy HANNE – Savoir vert</p>	<p>Daniel DESRUELLES – FRCUMA Philippe AMIELH – Campus Vert Alain ROYER – Chambre Agriculture 59</p>
<p>Conseil régional :</p> <p>Dir. Territoires : B. FLORKE, L. DUFOUR Dir. environnement : J-M. FOUQUET, S. BOQUILLON DAE Agriculture : J-Marc LARDIER, Bruno DEFIVES, Laurent CANDELIER Co-animateur : Raphaël MARTINEZ</p>	<p>Dir. Territoires : L. DUFOUR, L. MARCOTTE Dir. Environnement : Sandrine BOQUILLON DAE Agriculture : Elisabeth LOPEZ, Laurent CANDELIER Co-animateur : Raphaël MARTINEZ</p>

Annexe 2 : Répartition géographique des aides régionales

- Carte 1 Répartition géographique des projets d'APPR selon le type d'installation
- Carte 2 Répartition géographique des projets d'HCF selon le type d'installation
- Carte 3 Répartition géographique des projets de Modernisation en fonction de la nature des projets
- Carte 4 Répartition géographique des projets d'ARPI en fonction de la nature des projets
- Carte 5 Répartition géographique des projets de BRI en fonction de la nature des projets
- Carte 6 Répartition géographique des sites Savoir Vert en fonction du nombre d'adhérents et du thème des visites
- Carte 7 Périmètres des Pays,
Situation en septembre 2006

CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Carte de suivi des programmes agricoles de 2000 à 2005
Les aides à l'installation (APPR) selon le type d'installation



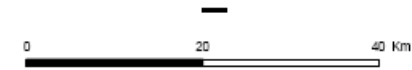
Nature du projet

- Reprise
- Création
- Limites départementales
- Limites des cantons

Nombre de projets aidés

- 18
- 10
- 5
- 1

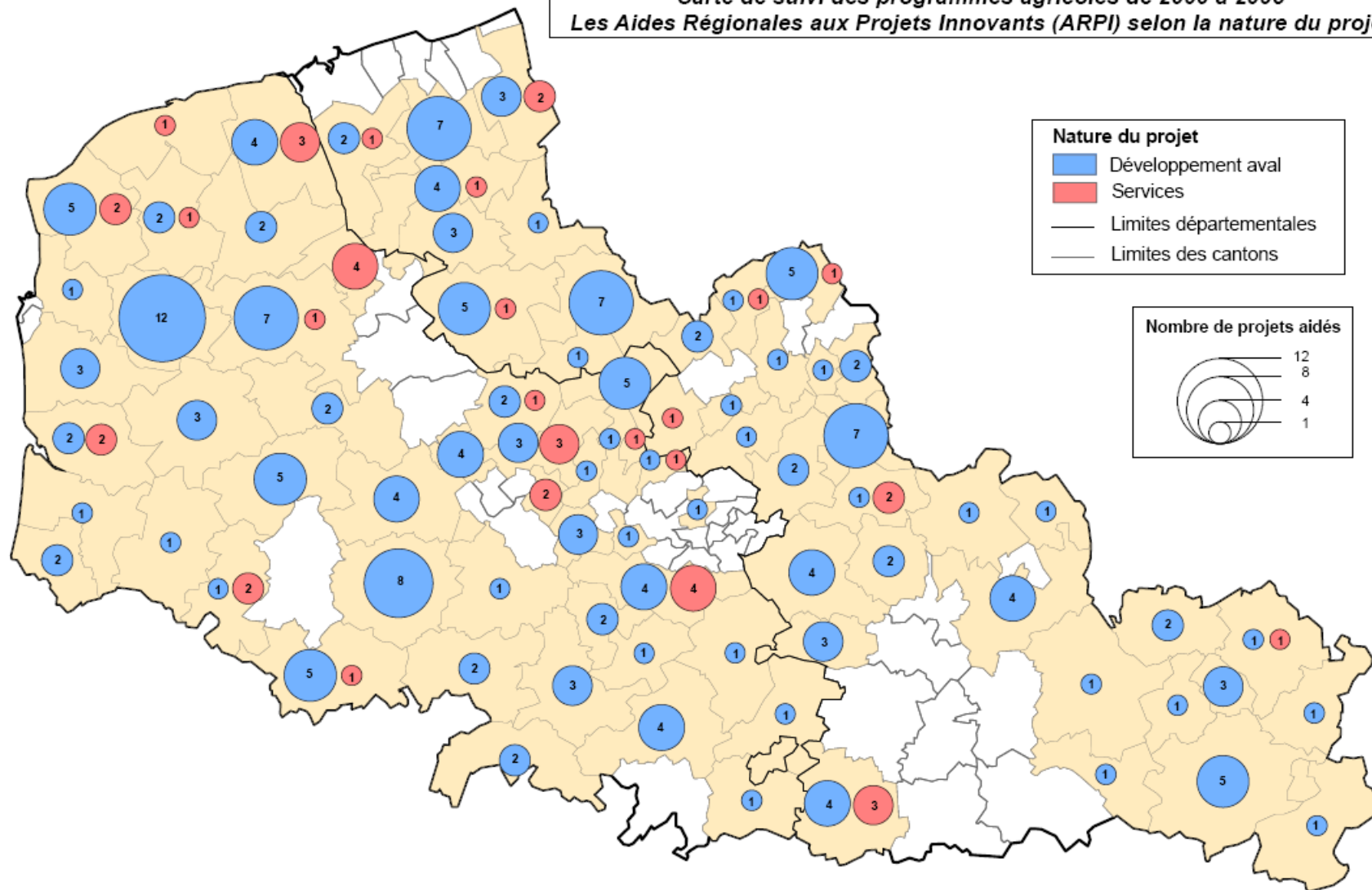
Prospectus - Plan - Evaluation
 Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Carto® (2004)
 Autorisation IGN n°60.05006
 - Suivi des programmes agricoles : DAE (2005)



Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Décembre 2005



CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Carte de suivi des programmes agricoles de 2000 à 2005
Les Aides Régionales aux Projets Innovants (ARPI) selon la nature du projet



Prospective - Plan - Evaluation

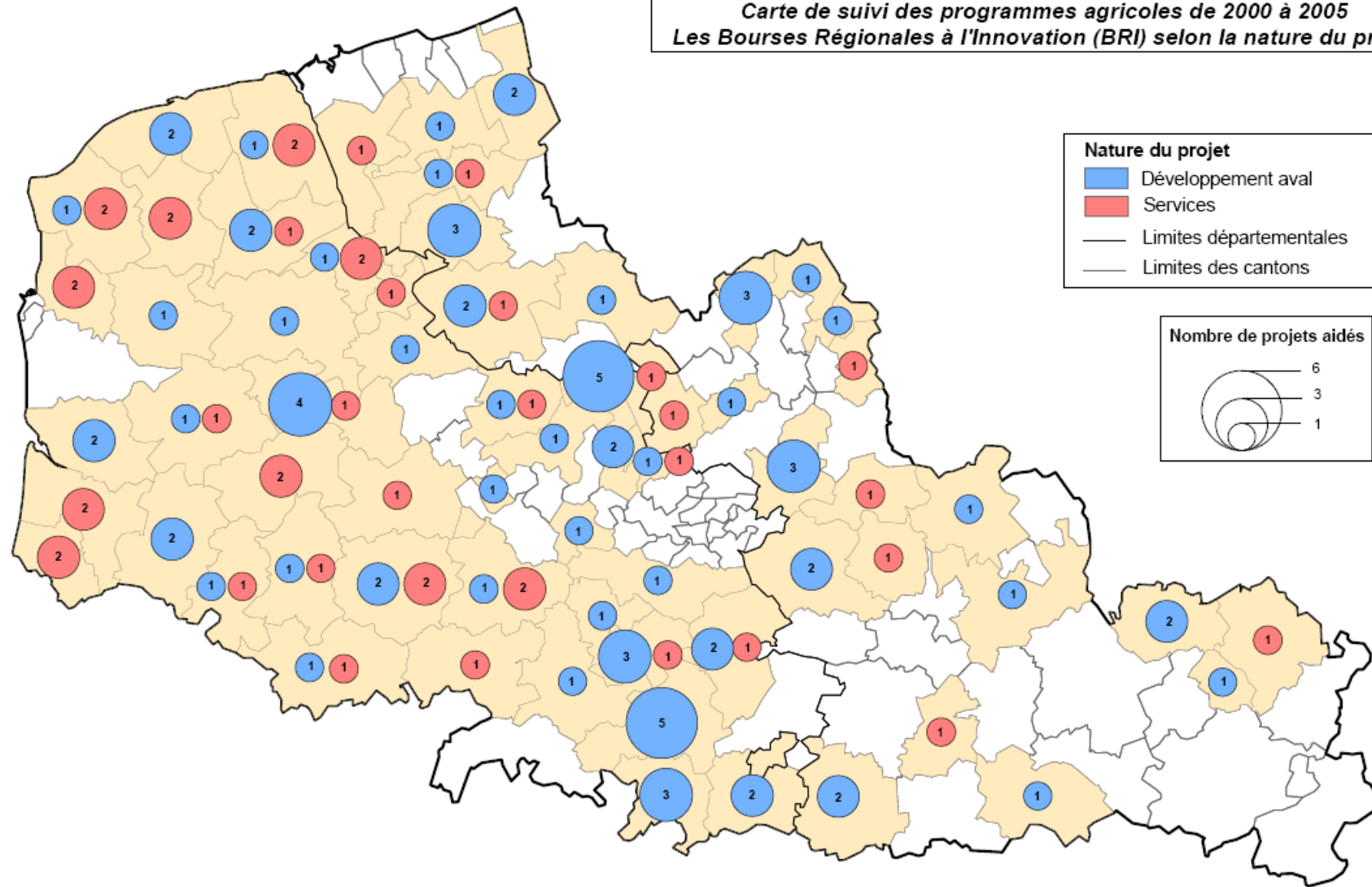
Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2004)
 Autorisation IGN n°6D.05008
 - Suivi des programmes agricoles : DAE (2005)



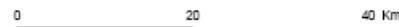
Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Décembre 2005



CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
 Carte de suivi des programmes agricoles de 2000 à 2005
 Les Bourses Régionales à l'Innovation (BRI) selon la nature du projet



Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2004)
 Autorisation IGN n°60.05006
 - Suivi des programmes agricoles : DAE (2005)

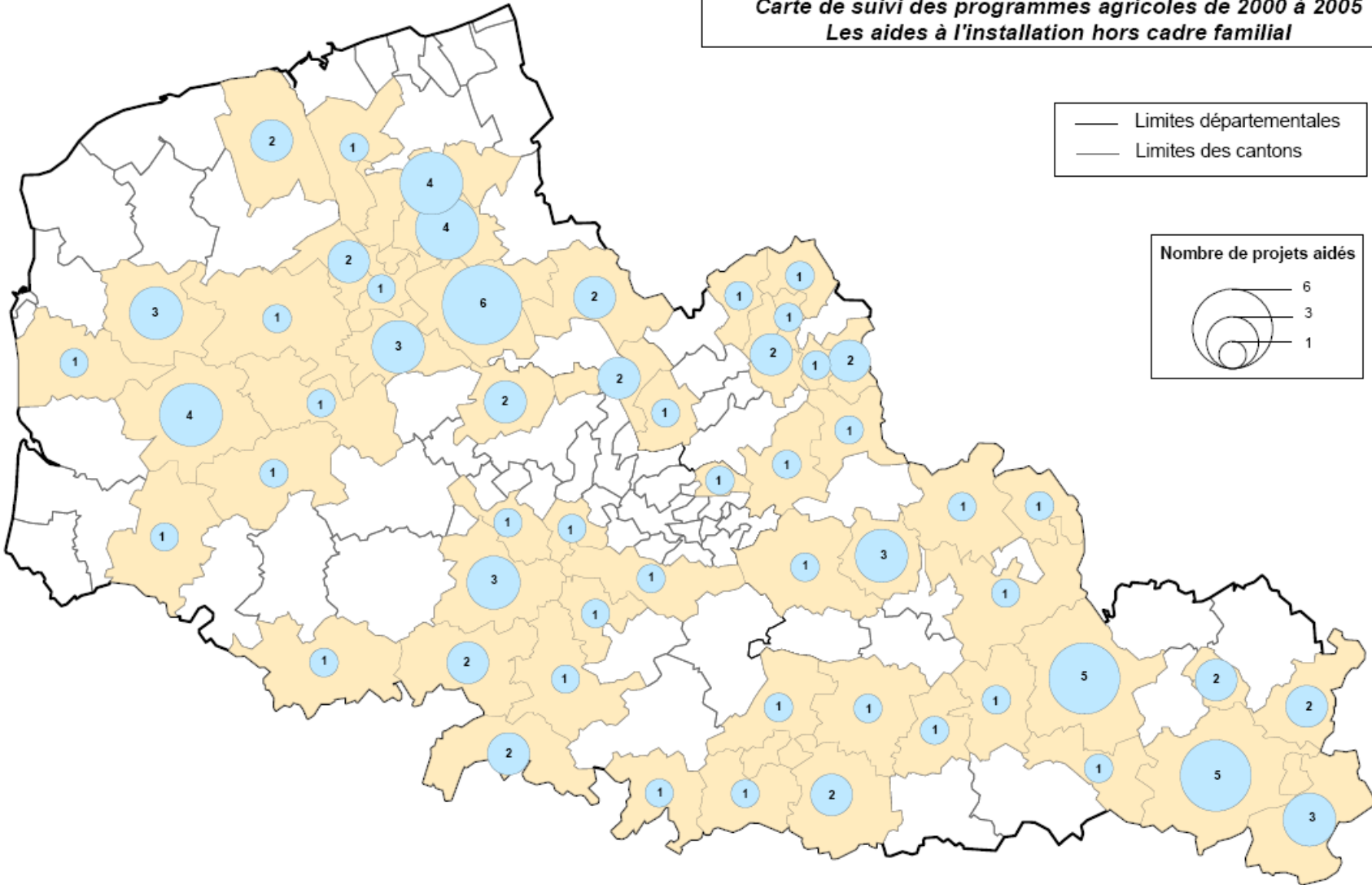
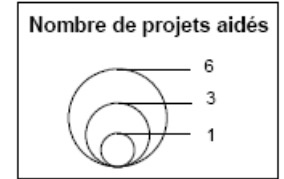



Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Décembre 2005



CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Carte de suivi des programmes agricoles de 2000 à 2005
Les aides à l'installation hors cadre familial

— Limites départementales
 — Limites des cantons



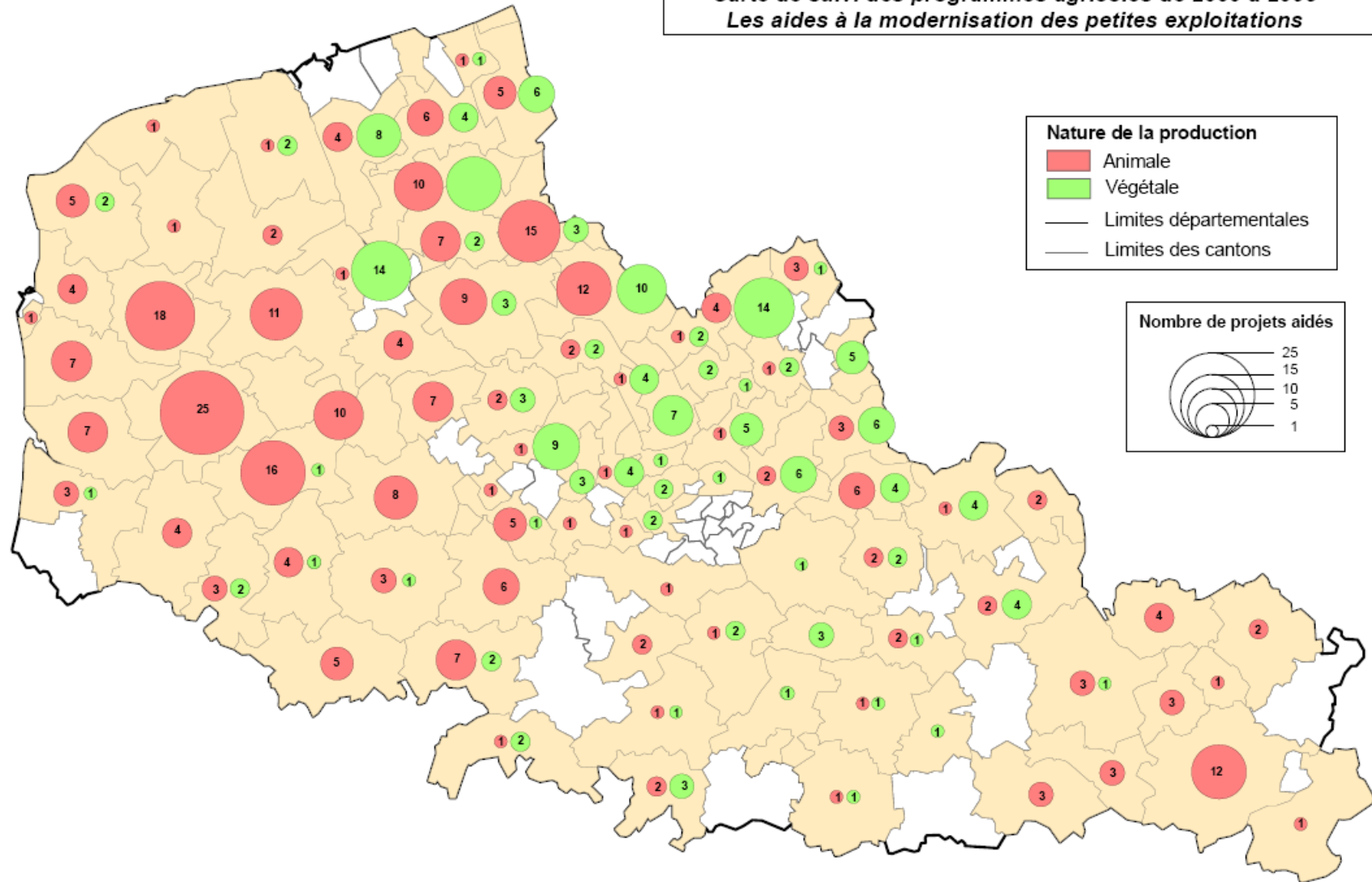
Prospective - Plan - Evaluation

 Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2004)
 Autorisation IGN n°60.05006
 - Suivi des programmes agricoles : DAE (2005)



Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Décembre 2005



CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Carte de suivi des programmes agricoles de 2000 à 2005
Les aides à la modernisation des petites exploitations



Nature de la production

- Animale
- Végétale
- Limites départementales
- Limites des cantons

Nombre de projets aidés

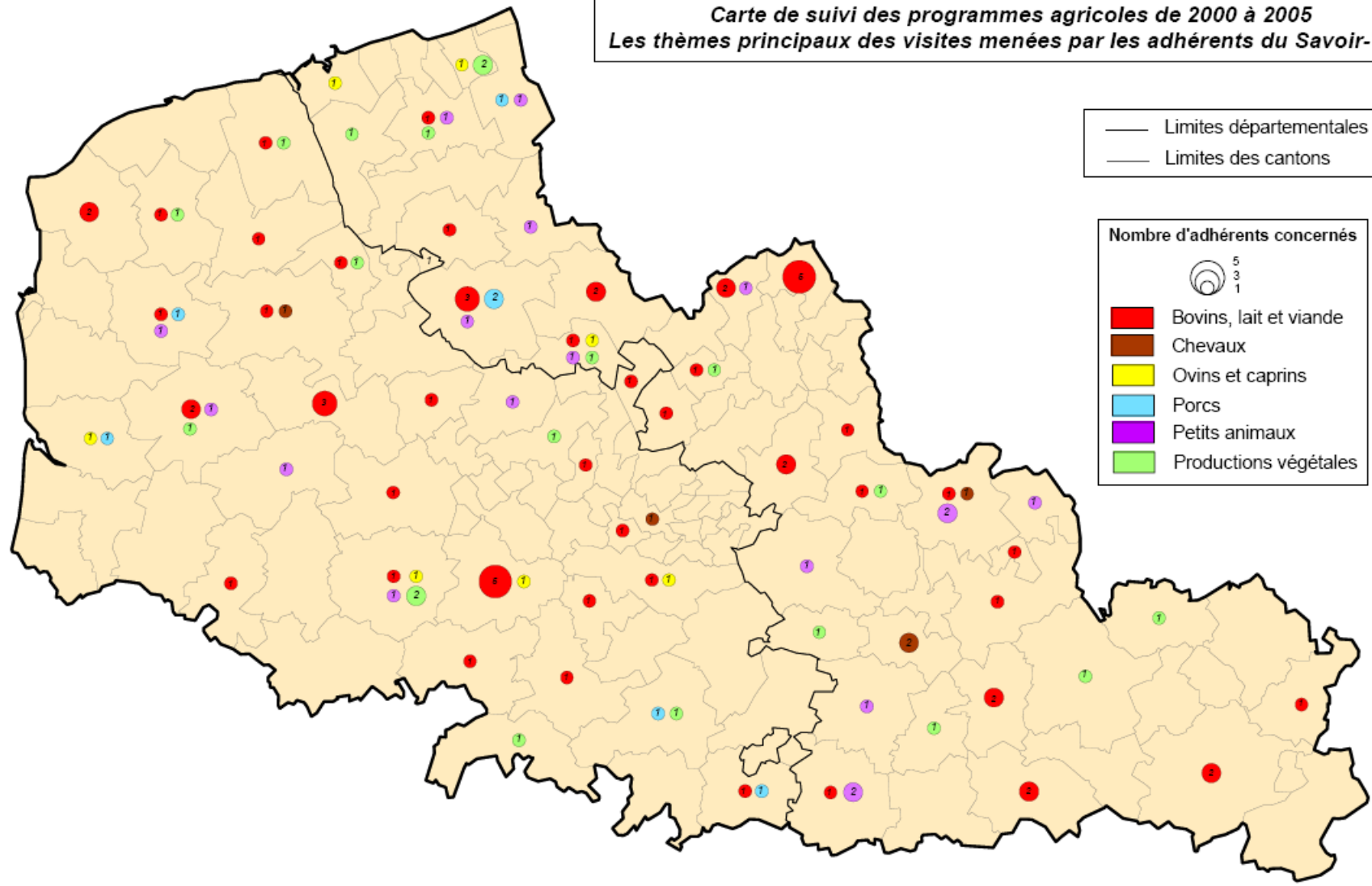
- 25
- 15
- 10
- 5
- 1

Proximité - Plan - Evaluation
 Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2004)
 Autorisation IGN n°60.05006
 - Suivi des programmes agricoles : DAE (2005)

0 20 40 Km
 Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Décembre 2005



CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE CALAIS
Carte de suivi des programmes agricoles de 2000 à 2005
Les thèmes principaux des visites menées par les adhérents du Savoir-Vert



— Limites départementales
 — Limites des cantons

Nombre d'adhérents concernés

5
3
1

■ Bovins, lait et viande
■ Chevaux
■ Ovins et caprins
■ Porcs
■ Petits animaux
■ Productions végétales

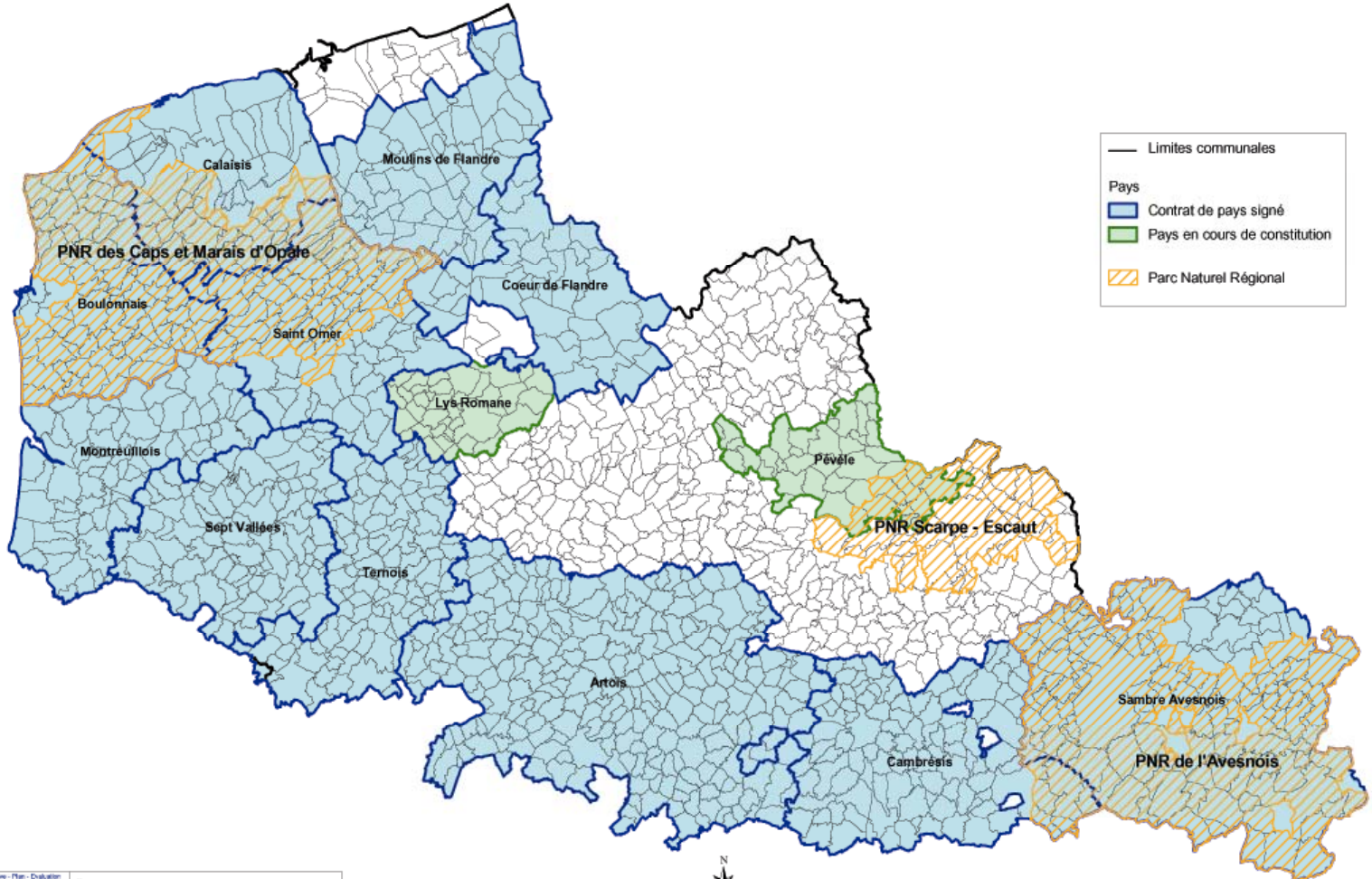
Prospective - Plan - Evaluation
 Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2004)
 Autorisation IGN n°60.06011
 - Suivi des programmes agricoles : DAE (2005)



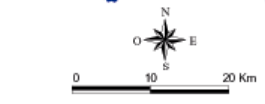
Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Février 2006



**Périmètres de pays
Situation en Septembre 2006**



Sources:
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2005)
 Autorisation IGN n° 60.06011 - 2006/03/03/78-81
 - Pays : Direction des Territoires (Septembre 2006)



Réalisation : SIGALE® Nord-Pas de Calais - Septembre 2006



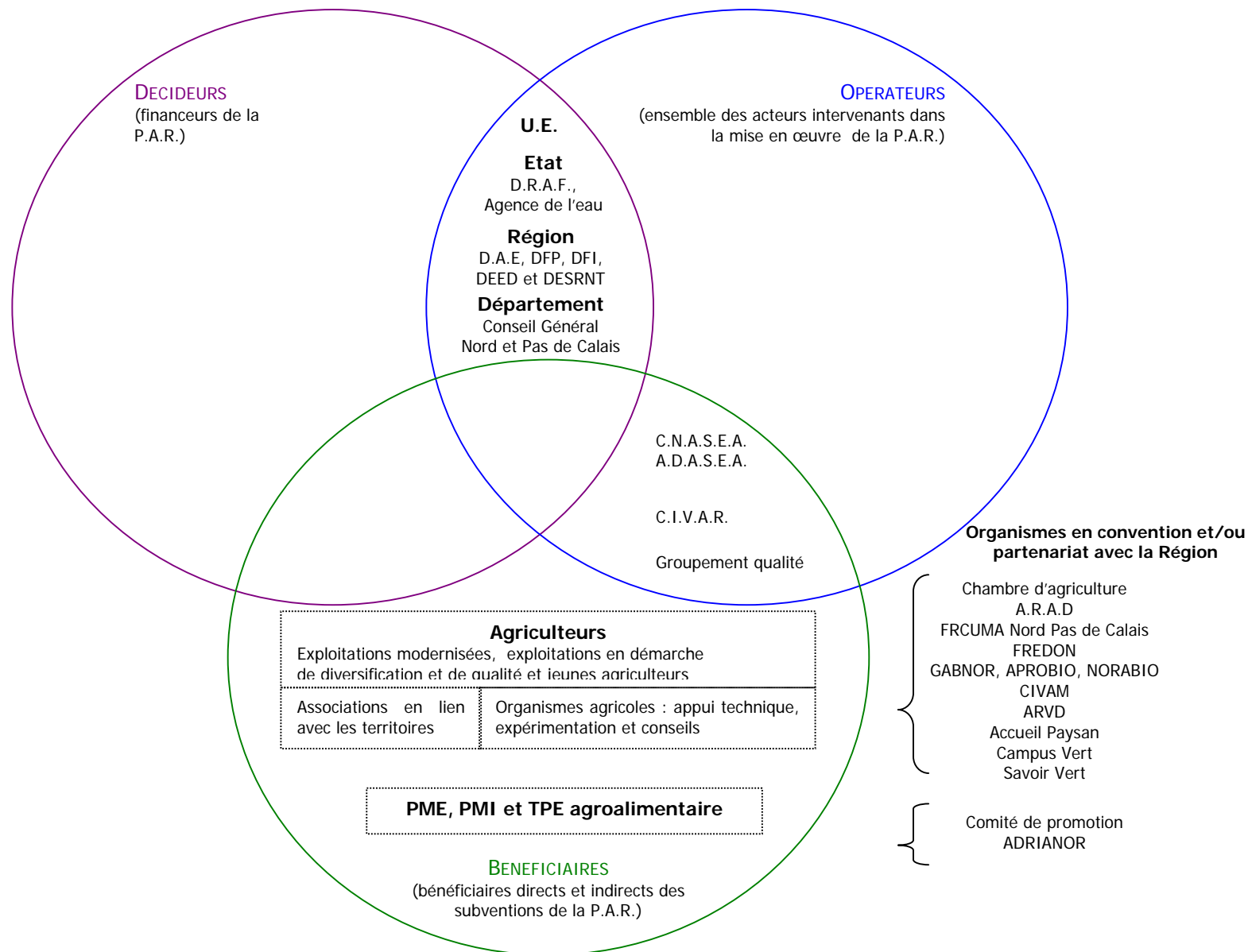
Annexe 3 : Historique de la politique agricole de 1994 à 1999

	“Démarrages d’initiatives consécutives aux changements liés à la P.A.C.”	“Confortation de la politique précédente”
Aide aux jeunes agriculteurs	Suite à une étude de l’ADASEA (beaucoup de J.A. installés dans la région ne sont pas aidés), création d’aides et d’un rattrapage pour ceux qui s’étaient installés sans aides	Maintien des dispositifs avec arrêt des rattrapages et amélioration du suivi après l’installation
Maintenir et développer les exploitations agricoles	<p>Modernisation des petites exploitations agricoles</p> <p>Initiation du dispositif sur les ateliers laitiers en 1991 Poursuite de l’aide, pour les exploitations laitières uniquement, afin d’améliorer les conditions de travail (50% des exploitations régionales sont laitières)</p> <p>Diversification de l’activité agricole</p> <p>En 1990, lancement des démarches d’accueil pédagogique avec l’association Savoir vert. Développement du soutien aux démarches de diversification innovante et de leur accompagnement (Création de la BRI en 1989 et de l’ARPI en 1994)</p> <p>développement de l’agriculture associative</p> <p>Dynamique régionale de travail en C.U.M.A. (beaucoup de petites exploitations dans la région), aide aux C.U.M.A. pour leur développement depuis 1985</p>	<p>Maintien du dispositif avec une extension à toutes les exploitations de petite taille (critères établis). Surtout pour les exploitations légumières (main d’œuvre et situation péri-urbaine)</p> <p>Maintien du dispositif puisque les démarches de diversification se renforcent et s’élargissent dans le sens de la multifonctionnalité</p>
Agriculteurs en difficulté	La Région affiche son soutien aux Agriculteurs en difficulté; création d’un dispositif d’accompagnement des agriculteurs en difficulté	Maintien du dispositif
Promouvoir des productions	<p>Aides aux filières</p> <p>Initiées depuis la mise en place du premier contrat de plan en 1984 Volonté de la Région d’aider les filières régionales à investir pour améliorer leur niveau de compétitivité</p> <p>Développement agroalimentaire</p> <p>Début du soutien au groupement qualité Nord Pas de Calais – Réactivation du Comité de Promotion</p>	<p>Maintien du dispositif qui apparaît comme cohérent avec les caractéristiques régionales</p> <p>Appui conséquent de la Région pour la promotion de la qualité et des produits ; et développement des PME agroalimentaires</p>
Protection de l’environnement	<p>Agriculture Biologique</p> <p>Création du soutien à l’agriculture biologique</p> <p>Mesures agri-environnementales</p> <p>Soutien à des opérations locales agri-environnementales issues des modifications de la PAC en 1992 Financement d’actions locales émanants des PNR</p>	<p>Structuration et organisation de la filière A.B. grâce au financement du PARC Bio</p> <p>Financement du PMPOA</p>
Territorialisation	<p>Début des aides à la FREDON pour un soutien des luttes alternatives</p>	<p>Promotion et développement de l’agriculture raisonnée</p> <p>Augmentation des aides à la FREDON</p> <p>Début de l’approche territoriale à travers le financement d’études et de projets</p> <p>Développement d’associations oeuvrant pour le rapprochement urbain/rural</p>

Politique agricole régionale avant 1999

Politique agricole régionale de 2000 à 2006

Annexe 4 : Sociogramme des acteurs de la politique agricole régionale



Annexe 5: Engagements de l'ensemble des politiques de la Région pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Dans le cadre de son projet de redéfinition de la politique agricole régionale, le Pôle agriculture, agroalimentaire et pêche, a réalisé un bilan de l'ensemble des engagements du Conseil régional Nord - Pas de Calais en faveur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche. La Région finance, en effet, ces domaines à travers plusieurs politiques : d'abord celle de l'action économique mais aussi celles de la Recherche, de l'Environnement, de la Formation Permanente et de la Formation Initiale.

Une présentation synthétique des politiques concernées ainsi que des montants engagés sur la période de 2000 à 2005 sont proposés ci-après.

1] La Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, des Nouvelles Technologies et de la Santé

De manière très générale, l'intervention régionale en matière de recherche vise à :

- contribuer au développement du potentiel scientifique régional,
- accompagner la création de pôles d'excellence,
- favoriser le transfert technologique.

Ainsi, cette intervention est marquée par une volonté de promouvoir une recherche de haut niveau s'adossant sur une expertise nationale voire internationale et un soutien aux efforts de rapprochements, de mutualisation et de structuration contribuant à ce que les structures de recherche atteignent une véritable masse critique.

Concernant les modalités d'interventions, la Région privilégie le financement en investissement et en soutien de programme de projets structurants de recherche et la consolidation de ce financement par des mesures d'aides à la mobilité et des mesures d'accompagnement.

Au titre du transfert et du développement technologiques, elle intervient essentiellement dans le cadre du Programme Régional de soutien à l'Innovation initié avec l'Etat et l'Anvar (Agence National de Valorisation de la Recherche) au travers du montage de programmes technologiques sur des secteurs clefs d'activités.

1.1. Le cadre de la politique de la Recherche dans la filière agro-alimentaire

Dans le cadre du volet Recherche du CPER 2000-2006, il est prévu 2 volets d'intervention :

- 1) La fédération des compétences régionales de recherche, par la réalisation d'un programme de recherches concertées « Qualité des productions agricoles et des procédés de transformation, qualité des aliments et sécurité alimentaire » pour lequel 2 axes scientifiques et technologiques ont été définis et concernent :
 - l'amélioration des productions végétales : modalités d'expression fonctionnelle du génome et procédés biotechnologiques, avec 2 volets :
 - * développement des végétaux,
 - * génétique des populations végétales
 - les procédés de transformation et de conservation : maîtrise des procédés, qualité et sécurité des produits alimentaires, avec 2 volets :
 - * génie des procédés et bioprocédés,
 - * sécurité des aliments.

2) La mise en synergie des centres techniques et structures d'interface du secteur qui viendraient en appui aux programmes coopératifs ainsi que la contribution à leur développement dans le cadre d'une mutualisation de leur expertise et de leurs compétences.

Le soutien au développement technologique en agro-alimentaire est inscrit au CPER à double titre :

- pour le renforcement des actions de recherche en amont sur le thème "Qualité et sécurité alimentaire",
- pour le soutien aux actions de transfert et de développement technologique au titre des Programmes Technologiques Innovation (PTI).

1.2. Les engagements réalisés

Politique de la Recherche	Montants engagés de 2000 à 2005 (k€)	Eléments explicatifs
Programme de recherches concertées "Qualité des productions agricoles et des procédés de transformation, qualité des aliments et sécurité alimentaire"	912	22 projets de 2000 à 2006
Soutien au développement technologique	455	Soutien à trois centres techniques régionaux : ADRIANOR ²³ et CITIA
Animation et projet de recherche et développement dans le cadre du Programme régional de l'Innovation	338	CERTIA – Interface ADRIANOR ISA de Lille
Aides à la mobilité et mesures d'accompagnement	514	Notamment 14 thèses co-financés par la Région de 2000 à 2005
TOTAL	2 219	

2] La Direction de l'Environnement

La politique environnement de la Région favorise le développement d'actions et de partenariats autour de deux grandes orientations :

- devenir une région pilote dans la lutte contre le changement climatique,
- réaliser une trame verte et bleue sur le territoire de la région.

La mise en œuvre s'appuiera sur la mobilisation de trois leviers pour engendrer un changement d'échelle indispensable afin d'atteindre les objectifs que s'est fixé le Conseil régional en matière de réduction d'émissions d'oxyde de carbone et de factures énergétiques :

- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement,
- l'approche conjuguée de l'environnement et de l'activité économique,
- l'appropriation des problématiques environnementales par les partenaires dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des projets de territoire.

En parallèle, les effets produits favorisent un soutien à l'activité, la création d'emplois et un mieux social.

Les différents services concernés par la problématique agricole sont : la protection de l'eau, la maîtrise des déchets, l'air, la haute qualité environnementale et l'énergie renouvelable.

²³ ADRIANOR : Association pour le Développement de la Recherche appliquée aux Industries Agroalimentaires de la région Nord
 CITIA : Centre d'Innovation et de Transfert pour l'Industrie Agroalimentaire
 ISA : Institut Supérieur en Agriculture de Lille

2.1. Volet : Eau, protéger la ressource en quantité et qualité - prévenir le risque sur les zones inondables et humides - maîtriser la demande dans l'usage quotidien.

2.1.1. Le cadre de la politique

Le Plan Bleu a été défini dans le cadre d'une réflexion concernant la gestion de l'eau au niveau régional,. Il s'agit d'une vision partagée d'une politique de l'eau du territoire Nord - Pas de Calais. Ce travail a porté sur les enjeux, les politiques et les acteurs en place, les usages et les utilisateurs de la ressource et enfin sur l'action régionale et les outils territoriaux de planification et d'action.

Le plan Bleu définit cinq projets prioritaires, que le Conseil régional s'est engagé à poursuivre:

- lutter contre le ruissellement et l'érosion,
- retenir l'eau dans le lit majeur,
- maîtriser les consommations et les problèmes de pollution diffuse,
- inciter la mise en place de S.A.G.E²⁴ et de contrats de rivière,
- informer, sensibiliser, former et mobiliser sur le thème de la gestion de l'eau et de ses enjeux.

Ces projets ont concerné, sur la période de 2000 à 2005, des agriculteurs lorsque ces derniers ont pu contribuer à la protection de la ressource en eau grâce à des actions concertées. Les aides de la Direction de l'Environnement se concrétisent par :

- un soutien au Groupe Régional d'Actions contre les Pollutions Phytosanitaires de l'Eau (GRAPPE),
- un financement d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion,
- une aide à l'agriculture biologique en lien avec la protection de l'eau.

2.1.2. Les engagements pour l'agriculture

Politique de l'environnement : protection de l'eau	Montants engagés de 2000 à 2005 (k€)
Diagnostic de pollution	119
Etude et projet de lutte contre le ruissellement et l'érosion	162
Aménagements	365
Accompagnement d'agriculteurs	15
TOTAL	661

2.2. Volet : maîtrise des déchets, réduire les déchets à la source - valoriser les déchets par filières.

2.2.1. Le cadre de la politique

Les aides apportées par la Région, à travers la Direction de l'Environnement visent trois priorités d'intervention. Une première priorité se traduit par un déploiement en matière de prévention – réduction dite « à la source » (réemploi, écoconception, écoproduits, écoachats), car la quantité de déchets continue à croître.

La deuxième priorité est celle de l'optimisation technique et économique de la gestion des déchets-matières, étayée par une traçabilité accrue, et en particulier portant sur les flux ou les producteurs insuffisamment pris en compte à ce jour.

²⁴ S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

En parallèle, une troisième priorité consiste à privilégier les approches territoriales favorisant ainsi la concertation et les partenariats entre acteurs locaux.

Les aides concernent prioritairement les projets structurants à l'échelle d'un territoire, à caractère exemplaire, qui seront analysés au vu de leur qualité environnementale et de leur approche globale (prise en compte de la prévention, des impacts environnementaux, actions collectives ...).

Dans ce cadre, l'agriculture a été soutenue par le financement :

- de la Chambre d'agriculture pour son programme d'activité relatif au Schéma Régional d'Élimination des déchets Agricoles,
- études spécifiques sur les déchets agricoles et des unités de co-compostage,
- création de documents de communication et de vulgarisation,
- développement des productions végétales non-alimentaires.

2.2.2. Les engagements pour l'agriculture

Politique de l'Environnement : Maîtrise des déchets	Montants engagés de 2000 à 2005 (k€)	Éléments explicatifs
Financement de la Chambre d'agriculture	172	Schéma Régional d'Élimination des Déchets Agricoles : - communication et formation - aide à la décision et animation
Études spécifiques déchets agricoles et unité de co-compostage	1 317	Études sur les déchets phytosanitaires, pneumatique et plastique Unité de co-compostage : mélange d'effluents agricoles avec des effluents industriels et urbains
Projets de communication	38	Guide de recyclage des effluents organiques
Développement des productions non alimentaires	150	Financement études par Pôle Végétal Alternatif, Faculté de Pharmacie et de Biologie de Lille
TOTAL	1 677	

2.3. Synthèse des engagements de l'environnement pour l'agriculture

Politique de l'Environnement	Montants engagés de 2000 à 2005 (k€)	Éléments explicatifs
Protection de l'eau	661	Cf. 2.1.
Maîtrise des déchets	1 677	Cf. 2.2.
Énergie renouvelable	2	Projet d'étude de mise en place d'éolienne chez un agriculteur
Air	264	Étude de la présence des phytosanitaires dans l'air et évaluation sanitaire
Écologie urbaine et haute qualité environnementale	1	Étude de la construction d'un bâtiment Haute Qualité Environnementale par une CUMA
TOTAL	2 605	

3] La Direction des Formations Initiales

La Région assure les investissements et finance le fonctionnement des lycées et centres de formation d'apprentis (C.F.A.).

3.1. Volet : apprentissage

3.1.1. Le cadre de la politique

Reposant sur une alternance entre formation théorique et travail en entreprise, l'apprentissage prépare à de nombreux métiers dans le domaine de l'agriculture. Le partenariat établi par la Région avec les organismes gestionnaires de Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les branches professionnelles, offre des perspectives d'emploi à l'issue du parcours

Les orientations prises par la Région sont les suivantes:

- mettre les apprentis au coeur d'un dispositif de formation de qualité,
- contribuer à un développement social et économique équilibré du territoire régional,
- renforcer le pilotage concerté de l'apprentissage.

En matière d'apprentissage, d'une manière générale, la Région :

- décide l'ouverture chaque année des nouvelles sections d'apprentissage,
- participe au fonctionnement des CFA,
- participe au coût des équipements des CFA ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour développer la qualité de formation des apprentis,
- aide les apprentis en matière de transport, d'hébergement, de restauration, de fournitures de rentrée, ainsi qu'en matière de loisirs sportifs et culturels,
- attribue des aides aux employeurs d'apprentis.

Dans la région Nord Pas de Calais, les quatre C.F.A. concernés par l'agriculture sont

:

- C.F.A. de l'Institut de Genech,
- C.F.A. des Métiers Ruraux – Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales,
- C.F.A. Public agricole du Nord,
- C.F.A. Public agricole du Pas de Calais.

La Région finance ces quatre CFA qui ont accueilli, en 2005, 1700 apprentis; pour :

- leur fonctionnement en complément des taxes d'apprentissage,
- leur projets d'équipement visant à les structurer et les moderniser,
- les projets qualité c'est à dire les démarches d'amélioration qualitative du dispositif de l'apprentissage.

3.1.2. Les engagements pour l'agriculture

Politique de la Formation Initiale : Subvention aux C.F.A. agricoles	Montants engagés ²⁵ de 2000 à 2005 (k€)
Fonctionnement des C.F.A.	27 290
Equipement des CFA	693
Qualité de vie des apprentis	902
TOTAL	28 885

²⁵ Les montants engagés étaient disponibles de 2002 à 2005. Nous avons utilisé la moyenne de 2002 à 2005 afin de ramener le calcul à la période considérée dans ce bilan à savoir de 2000 à 2005.

3.2. Volet : lycées agricoles

3.2.1. Le cadre de la politique

En 1986, l'État a transféré aux Régions la responsabilité de construire, entretenir et rénover les lycées d'enseignement général et les lycées professionnels. Elle contribue en outre au fonctionnement de ces établissements (restauration, chauffage, dépenses administratives, personnel non enseignant...). La Région finance à ce titre les lycées publics suivant : le lycée agricole de Douai, de Raismes, de Sains du Nord, du Quesnoy, de Tilloy les Mofflaines et de Radinghem,

Ces lycées agricoles publics généralistes accueillent 1 156 élèves en moyenne tous les ans.

Internats

Cinq internats sont actuellement en fonctionnement dans l'enseignement public, au total ce sont 744 lits qui sont disponibles pour les étudiants

Demi-pension

L'ensemble des établissements de l'enseignement public est doté d'une demi-pension interne à l'établissement, en moyenne 400 couverts peuvent être distribués.

Investissement pour enseignement agricole privé

Depuis 2003, les lycées agricoles privés reçoivent chaque année une subvention du Conseil Régional d'un montant de 280 000 €. Cette somme a été révisée en 2002, elle s'élevait à 213 429 € entre 1992 – 2002. Ainsi, en 2006, six opérations ont pu être subventionnées : la conformité incendie à Aire/Lys, la mise en sécurité de la serre pédagogique à Coulogne, le réaménagement de 4 salles pour le Bac pro Services en milieu rural à Bavay, la rénovation des toitures à Genech, la construction d'un nouveau bâtiment à Hazebrouck et la mise en sécurité de l'internat à Pecquencourt.

Les 9 Maisons Familiales et Rurales bénéficient également chaque année d'une subvention de 180 000 €. En 2005, cette somme a été répartie entre Berlencourt pour la rénovation d'une salle de classe et la réorganisation des cuisines et Avesnes pour la construction d'une salle de travail.

Investissement pour enseignement agricole public

Dans l'enseignement agricole public, les investissements varient en fonction des opérations réalisées. Certains établissements ont fait l'objet d'importantes interventions :

- Douai : mise en sécurité, vie lycéenne, CDI et logements de fonction
- Le Quesnoy : mise en sécurité et aménagement d'un ancien hangar en atelier industrie alimentaire
- Sains du Nord : mise en sécurité, logements de fonction, préau et internat
- Tilloy les Mofflaines : mise en sécurité, logements de fonction, réalisation d'une salle TP EXAO et construction d'une salle de sport
- Radinghem : mise en sécurité, logements de fonction et extension du foyer des lycéens ;

Parmi les investissements les plus conséquents effectués ces deux dernières années, on peut noter :

- l'achat d'un chariot élévateur à Lomme
- le renouvellement du matériel agro-alimentaire et de micro-biologie à Douai ainsi que l'équipement du BTS GEMEAU
- l'acquisition d'un véhicule de transports élèves à Raismes
- le renouvellement du tracteur et l'acquisition d'une fourgonnette isotherme au Quesnoy
- l'achat d'une faucheuse et de mobiliers pour les CDI et CDR à Sains du Nord
- le remplacement du matériel de la demi-pension et de la salle multimédia à Tilloy
- les fournitures et poses d'un bain marie et d'un four mixte à Radinghem.

3.2.2. Les engagements pour l'agriculture et la pêche

Politique de la Formation Initiale : Subvention aux Lycées agricoles	Montants engagés de 2002 à 2005 (k€)
Fonctionnement des lycées	4 920
Investissement pour les lycées	12 130
TOTAL	17 050

3.3. Synthèse des engagements de la D.F.I.

Politique de la Formation Initiale	Montants engagés de 2002 à 2005 (k€)
C.F.A. agricoles	28 885
Lycées agricoles	17 050
TOTAL	45 935

4] La Direction de la Formation Permanente

4.1. Le cadre de la politique

La Formation permanente s'inscrit, par la mise en œuvre des politiques prioritaires régionales dans la perspective du droit à la formation tout au long de la vie afin de garantir l'accès à l'emploi, une sécurisation du parcours professionnel et une chance de promotion sociale et professionnelle à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi ou salarié.

L'attention est notamment portée aux personnes les plus fragiles et les moins qualifiées dans l'optique de l'égalité des chances et de la lutte contre les exclusions par la construction de parcours d'accès à l'emploi.

Pivot et ensemblier des interventions en formation, la Région, dans le cadre du développement durable, met en œuvre des actions autour de quatre grands axes:

- la qualification professionnelle, qui doit préparer les emplois de demain et y répondre;
- la réduction des inégalités face à l'emploi, qui contribue à l'instauration d'une économie plus solidaire et à la lutte contre les conséquences négatives du chômage;
- l'accompagnement, par la formation, des mutations socio-économiques, organisationnelles et techniques dans les entreprises et en particulier les PME et TPE régionales.

Financement Fond d'Assurance Formation des Sociétés et Exploitations Agricoles (F.A.F.S.E.A.)

Le F.A.F.S.E.A. est un organisme paritaire collecteur agréé qui collecte les fonds obligatoires pour les formations des salariés agricoles. La Région finance ce fond dans le but de soutenir la mise en œuvre du dispositif de Congé Individuel de Formation (C.I.F.). Ce dernier offre la possibilité à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité.

Programme régional des formations

Le Programme Régional de Formation rassemble l'ensemble des actions conduites par la Région pour la construction de parcours d'accès à la qualification et à l'emploi au bénéfice des publics dont elle a la responsabilité.

Le programme régional des formations propose les dispositifs suivants :

- les "ateliers techniques", circuits courts permettant de découvrir les métiers et de valider des projets professionnels,

- les “actions préparatoires”, (300 heures maximum) pour une remise à niveau sur des connaissances générales ou les bases d’un métier,
- les actions de formation diplômante : du niveau V (C.A.P) à l’enseignement supérieur. Elles sont mises en place en fonction des données économiques des domaines professionnels et de l’analyse des besoins en matière d’emploi.
- les modules de spécialisation, action de courte durée s’inscrivant dans la logique d’emploi. Il s’agit de pouvoir mieux répondre aux exigences du marché du travail et se positionner rapidement sur une offre d’emploi d’un secteur professionnel visé.

A titre d’exemple, en 2005, le Programme régional des formations a enregistré 735 parcours de formation dans le domaine de l’agriculture et de l’agroalimentaire contre 649 en 2004. Ces parcours sont assurés après appel d’offres régi par le code des marchés publics pour une grande majorité par les établissements scolaires publics et privés de l’enseignement agricole.

Formation à l’installation des jeunes agriculteurs

La Région finance un parcours de formation permettant de mieux prendre en compte l’ensemble des projets d’installation des jeunes agriculteurs (agriculteurs percevant les aides de l’Etat ou les aides de la Région) et encourager le processus d’installation.

Ce soutien permet de mettre en place deux types de stages , co-financés par l’Etat et la profession :

- le Stage Prévisionnel à l’Installation (S.P.I) qui permet au futur installé de réaliser l’Etude Prévisionnelle d’Installation (E.P.I) l’occasion pour lui de mesurer les risques financiers au regard de son projet,
- le stage de suivi qui propose aux jeunes installés de comparer l’activité réalisée avec celle prévue afin d’anticiper les difficultés de gestion, deux à trois ans après l’installation.

Agrimédia

Créé en 1990, le complexe régional AGRIMEDIA Nord – Pas de Calais est aujourd’hui composé de 24 centres de ressources implantés dans les établissements publics et privés agricoles. Le Conseil régional finance le réseau AGRIMEDIA pour développer les trois missions suivantes : l’orientation professionnelle, l’individualisation des parcours de formation et la validation des acquis.

4.2. Les engagements pour l’agriculture de la DFP

Politique de la Formation Permanente	Montants engagés ²⁶ de 2000 à 2005 (k€)
F.A.F.S.E.A.	252
Programme régional des formations	11514
Stage d’installation des jeunes agriculteurs	438
Agrimédia	354
TOTAL	12 558

²⁶ Les montants engagés étaient disponibles de 2002 à 2005 pour le stage d’installation des jeunes agriculteurs. Nous avons utilisé la moyenne de 2002 à 2005 afin de ramener le calcul à la période considérée dans ce présent bilan, à savoir de 2000 à 2005.